

BURKINA FASO

Institut National de la **S**tatistique
et de la **D**émographie (*INSD*)

Programme des **N**ations **U**nies
pour le **D**éveloppement (*PNUD*)

Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base

Mathias **SANOU**
Eloi **OUEDRAOGO**

Septembre 1998

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	4
AVANT PROPOS.....	6
RESUME ET RECOMMANDATIONS.....	7
GLOSSAIRE.....	15
INDICATEURS DE BASE SUR LA PAUVRETE URBAINE	20
INTRODUCTION.....	21
1. METHODOLOGIE	22
1.1 SOURCES STATISTIQUES.....	22
1.2 METHODE DE MESURE DE LA PAUVRETE URBAINE	24
1.2.1 Choix conceptuels et méthodologiques.....	24
1.2.2 Détermination des seuils de pauvreté	25
2. ANALYSE DES INDICATEURS DE PAUVRETE URBAINE	29
2.1 Les seuils de pauvreté urbaine	29
2.2 Les Indices de pauvreté urbaine	29
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE URBAINE	31
3.1 Caractéristiques démographiques et pauvreté urbaine	31
3.1.1 Structure de la population urbaine.....	31
3.1.2 Genre et pauvreté.....	32
3.1.3 Type de ménage et pauvreté	32
3.1.4 Dimension des ménages, taux de dépendance et pauvreté.....	34
3.2 Caractéristiques socio- économiques et pauvreté	36
3.2.1 Offre de travail et pauvreté	36
3.2.2 Emploi principal et secondaire.....	38
3.2.3 Branches d'activités.....	41
3.3 Revenus et dépenses des ménages urbains et pauvreté	42
3.3.1 Sources de revenu	42
3.3.2 Distribution des revenus des ménages	43
3.3.3 Les dépenses des ménages	44
3.4 Accès aux besoins de base	50
3.4.1 Etat sanitaire des pauvres	50
3.4.2 Education et pauvreté urbaine	52
3.4.3 Habitat, eau, assainissement et pauvreté	55

SIGLES ET ABREVIATIONS

BOBO	Bobo-Dioulasso
CE1/CE2	Cours élémentaire 1ère année/2ème année
CI	Cours d'initiation
CM	Chef de ménage
CM1/CM2	Cours moyen ;1ère année/2ème année
CP	Cours préparatoire
DSA:	Dimensions Sociales de l'Ajustement
Ens.	Ensemble
EPI	Enquête prioritaire (phase I)
H.I.M.O	Haute intensité de main d'oeuvre
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
OUAGA	Ouagadougou
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
Prop.	Proportion

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Tableau 1.1: Villes constituant les strates urbaines
- Tableau 1.2: Proportion de ménages ayant effectué la dépense (en %)
- Tableau 1.3: Proportion de ménages ayant effectué la dépense
- Tableau 1.4: Proportion de ménages ayant effectué la dépense par type
- Tableau 1.5: : Structure de consommation en céréales (en % des dépenses)
- Tableau 2.1: Seuils de pauvreté alimentaires, non alimentaires et globaux par strate
- Tableau 2.2: Les indices de pauvreté urbaine
- Tableau 2.3: Répartition des ménages urbains selon le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.1: Structure de la population urbaine par groupe d'âges
- Tableau 3.2: Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges
- Tableau 3.3: Répartition des ménages selon le niveau de vie
- Tableau 3.4: Incidence et contribution à la pauvreté urbaine
- Tableau 3.5: Incidence et contribution à la pauvreté selon le type de ménage
- Tableau 3.6: Répartition (en %) des ménages selon la taille
- Tableau 3.7: Taux de dépendance selon la strate et le niveau de vie
- Tableau 3.8: Taux d'emploi selon la strate et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.9: Taux de chômage par strate et par groupe d'âges (en %)
- Tableau 3.10: Taux de chômage (en %) selon le niveau de vie
- Tableau 3.11: Proportion (en %) d'individus ayant des activités secondaires
- Tableau 3.12: Répartition des chefs de ménage occupée selon la branche d'activité
- Tableau 3.13: Sources de revenu des ménages selon le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.14: Revenu annuel moyen par tête ajustée selon la strate
- Tableau 3.15: Structure des dépenses des ménages par grands postes et par niveau de vie (en %)
- Tableau 3.16: Structure des dépenses alimentaires par niveau de vie (en %)
- Tableau 3.17: Structure des dépenses non alimentaires par niveau de vie (en %)
- Tableau 3.18: Synthétiques des priorités selon le niveau de vie
- Tableau 3.19: Taux de morbidité au cours des 30 derniers jours
- Tableau 3.20: Incidence des consultations en santé selon
- Tableau 3.21: Répartition des personnes qui sont tombés malades au cours du mois ayant précédé l'enquête et qui ont consulté selon le type de consultation, le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.22: Répartition des personnes qui sont tombées malades au cours du mois ayant précédé l'enquête et qui n'ont pas consulté selon la raison de non-consultation, le niveau de vie et (en %)
- Tableau 3.23: Taux nets de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans selon le milieu de résidence et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.24: Taux nets de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans selon le sexe et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.25: Taux de déperdition scolaire au primaire et
- Tableau 3.26: Taux de déperdition scolaire au primaire et au secondaire selon
- Tableau 3.27: Taux d'analphabétisme selon le niveau
- Tableau 3.28: Taux d'analphabétisme selon le sexe
- Tableau 3.29: Répartition des ménages selon la nature du mur et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.30: Répartition des ménages selon le type de lieu d'aisance et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.31: Répartition des ménages selon le type de sanitaire et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.32: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.33: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau de vie (en %)
- Tableau 3.34: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour l'éclairage (en %)
- Tableau 3.35: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le niveau de vie
- Graphique 1: Incidence de la pauvreté selon le type de ménage

Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon le statut du travail

Graphique 3: Structure des dépenses alimentaires des ménages pauvres

Graphique 4: Structure des dépenses alimentaires des ménages non pauvres

Graphique 5: Structure des dépenses non alimentaires selon le niveau de vie

AVANT-PROPOS

Cette étude a été réalisée par Messieurs **Mathias SANOU** et **Eloi OUEDRAOGO** tous Statisticiens à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, en collaboration avec Monsieur **Frédéric MARTIN** de la Chaire en Développement International de l'Université Laval (Québec/Canada). La coordination de l'étude a été assurée par Monsieur **Hugues LEGROS** Chargé de Programme au PNUD.

Ce rapport est une contribution à l'approfondissement de la réflexion pour mieux appréhender la pauvreté au Burkina Faso, en vue de l'élaboration des différentes stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté. L'exercice qui a consisté à élaborer des seuils distincts de pauvreté pour le milieu urbain permet d'affiner le profil de pauvreté réalisé par l'INSD en 1996. La méthodologie d'élaboration de ces seuils de pauvreté a fait l'objet d'une réunion de discussions et d'échanges, qui s'est tenue le 19 décembre 1997 à la représentation résidente du PNUD au Burkina et à laquelle ont été invitées des personnes ressources provenant d'horizons divers (PNUD, INSD, ONGs, Ligue des consommateurs, Société civile, etc.).

RESUME ET RECOMMANDATIONS

RESUME

JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Au niveau du profil de pauvreté réalisé par l'INSD en février 1996, le seuil national de pauvreté a été estimé à 41.099 FCFA par personne et par an. Ce seuil ne prend pas en compte les disparités qui existent entre les milieux urbain et rural. L'incidence de la pauvreté est donc très faible en milieu urbain (7,8% de pauvres à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et 18,1% dans les autres villes, contre 44,5% au niveau national). Des lignes distinctes de pauvreté auraient dû être calculées pour le milieu rural et pour le milieu urbain, voire pour chacune des régions de l'enquête prioritaire. Le mil et le sorgho ont été retenus pour estimer les dépenses alimentaires dans le cadre de l'évaluation du seuil de pauvreté. Si cette méthode est une approximation acceptable pour le milieu rural, au niveau des villes (particulièrement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), des aliments comme le riz doivent être considérés.

La présente étude vient en complément du profil réalisé par l'INSD. Elle se propose de contribuer à une meilleure appréhension de la pauvreté urbaine au Burkina Faso. Ses objectifs sont d'abord d'élaborer des seuils de pauvreté appropriés pour le milieu urbain et ensuite de mieux caractériser la pauvreté urbaine (incidence et profondeur de la pauvreté urbaine, catégories socio-économiques les plus démunies, et problèmes d'accès aux services sociaux de base).

METHODOLOGIE

La principale source d'information utilisée pour la réalisation de l'étude est la base de données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, réalisée entre octobre 1994 et janvier 1995 par l'INSD. L'approche méthodologique est également similaire à celle de l'étude du profil de pauvreté réalisée par l'INSD. Il s'agit en plus d'approfondir cette dernière en tenant compte dans la démarche méthodologique de la spécificité du milieu urbain. La méthodologie de détermination des seuils de pauvreté est basée sur une approche mixte. Les seuils alimentaires sont déterminés par rapport à des normes de besoins journaliers en calories auxquels on ajoute une proportion de dépenses non-alimentaires. La consommation par tête est utilisée comme mesure du bien-être.

LES INDICATEURS DE PAUVRETE URBAINE

Les seuils de pauvreté en milieu urbain estimés sur la base des besoins caloriques journaliers et de la structure des dépenses des ménages urbains sont respectivement de 106.249 FCFA pour Ouaga et Bobo et 70.214 FCFA pour les autres villes. Par rapport à la période de référence de l'EP I qui est octobre 1994-janvier 1995, cela représente le minimum nécessaire à la survie d'un adulte pendant une année.

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso comptent 24,6% de pauvres et les autres villes 27,1%. La contribution des villes de Ouaga et Bobo à la pauvreté urbaine est de 68,2%, ce qui est énorme et se justifie essentiellement par le poids démographique de ces deux villes. Le coût théorique de l'éradication de la pauvreté urbaine était d'environ 109 milliards de FCFA par an à la période de l'EP I¹.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET PAUVRETE URBAINE

¹Voir **Glossaire** pour le calcul du coût théorique de l'éradication de la pauvreté.

TYPE DE MENAGE ET PAUVRETE

Le type de ménages les plus pauvres en milieu urbain, sont ceux dont le chef est marié polygame avec deux femmes. Dans ce type de ménage, 40,1% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté (contre une incidence globale de 25,3%). Curieusement, l'incidence de la pauvreté est plus faible (environ 29%) pour les ménages dont le chef est marié à trois femmes et plus.

DIMENSION DES MENAGES, TAUX DE DEPENDANCE ET PAUVRETE

Les ménages pauvres ont en moyenne 8,5 personnes contre 6,1 dans les ménages non pauvres. La dépendance au sein des ménages est encore un phénomène important et contribue de manière significative à la pauvreté. En effet un pourvoyeur de revenus en ville supporte en moyenne 4,2 personnes adultes sans revenus. Ce taux est encore plus élevé chez les pauvres, surtout dans les autres villes où un titulaire de revenus supporte jusqu'à 7,7 personnes alors que dans les ménages non pauvres il en supporte 4,7.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET PAUVRETE URBAINE

CHOMAGE

Le taux de chômage urbain à la période de référence de l'EP I était de 14,2% au sein de la population active de 15 ans et plus. Le phénomène est deux fois plus important à Ouaga et Bobo (17%) que dans les autres villes (8,6%), et touche surtout les jeunes. Il est de 30% dans la tranche d'âge 15-24 ans contre environ 17% pour les individus ayant 45 ans et plus.

Par rapport au niveau de vie, le taux de chômage est légèrement plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres à Ouaga et Bobo. En effet dans les ménages pauvres on observe jusqu'à 13,6% de chefs de ménage au chômage contre 6,1% (moins de la moitié) dans les ménages non pauvres. Par contre la tendance est inverse dans les autres villes où les taux de chômage sont plus faibles chez les pauvres que chez les non pauvres. Soit 5,9% contre 10,0%.

STATUT DE TRAVAIL

Plus de la moitié des chefs de ménage urbains sont des indépendants non agricoles «involutifs» et des salariés protégés. On note cependant une importante proportion chefs de ménage exerçant des activités précaires (17,2% d'agriculteurs de subsistance et 14% de salariés non protégés). Des différences significatives existent entre les deux strates urbaines. On observe une forte prépondérance des agriculteurs de subsistance dans les autres villes (jusqu'à 40,2%), alors qu'à Ouaga et Bobo, les chefs de ménage sont surtout des indépendants non agricoles «involutifs» ou des salariés protégés. Les ménages les plus pauvres sont les ménages d'agriculteurs de subsistance. Dans les autres villes cette catégorie de ménage constitue 73,1% de l'ensemble des ménages pauvres. L'incidence de la pauvreté atteint jusqu'à 45,2%, avec une forte contribution de 40% à la pauvreté urbaine. Cette catégorie de ménages constitue donc un groupe cible dont il faut tenir compte dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

Un autre groupe cible est celui des ménages dont le chef est au chômage. Dans ce type de ménage 37,4% des gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Être chômeur est un statut sur le marché du travail qui se traduit par le non exercice d'activités rémunérées ou rémunératrices, sources de revenus. Le statut de chômeur renferme donc une forte présomption de pauvreté et de vulnérabilité.

On relève aussi une forte incidence de la pauvreté dans les ménages d'indépendant non agricoles « involutifs » et d'inactifs. Les ménages les moins pauvres sont ceux où le chef est un salarié protégé.

BRANCHES D'ACTIVITES

La plupart des chefs de ménage en milieu urbain exercent soit dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture » (35,2%), soit dans le commerce (24,2%), soit dans les « Services publics et autres services » (20,1%). A Ouaga et Bobo les chefs de ménage exercent principalement des activités commerciales (32,5%) et des activités se rapportant à la branche « Services publics et autres services » (25,7%), alors que dans les autres villes, les activités sont très peu diversifiées. La plupart des chefs de ménage (70,3%) exercent des activités se rapportant au secteur primaire.

L'analyse par branche d'activité en relation avec le niveau de vie confirme les résultats de l'analyse par rapport au statut du travail. Les ménages urbains les plus pauvres sont ceux essentiellement dont le chef travaille dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture ». En effet, cette catégorie de ménages constitue 57,3% de l'ensemble des ménages urbains pauvres et jusqu'à 91% des ménages pauvres dans les autres villes.

REVENUS ET DEPENSES DES MENAGES ET PAUVRETE URBAINE

REVENUS DES MENAGES

L'examen de la structure globale des revenus des ménages (revenus monétaires et non monétaires) montre que les entreprises et activités non agricoles constituent la première source de revenu en milieu urbain (42,1%). Mais il faut souligner l'importance des transferts et des cadeaux (18,3%) qui sont plus importants que les salaires (16,3%).

Aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres, les revenus non agricoles tiennent une place prépondérante. La différence entre pauvres et non pauvres se situe surtout au niveau des revenus salariaux. Ils constituent 22,1% des revenus des pauvres contre 15,7% chez les non pauvres. Cette tendance s'observe surtout à Ouaga et Bobo, car dans les autres villes le salariat est très faible et les revenus salariaux ne constituent que 11,2% des revenus des non pauvres et 8,1% de ceux des pauvres. Bien qu'une importante partie de la population urbaine pratique l'agriculture de subsistance, surtout dans les autres villes, les revenus tirés de cette activité sont très faibles (10,6% des revenus des ménages pauvres dans les autres villes).

LES DEPENSES DES MENAGES

A Ouaga et Bobo les dépenses alimentaires constituent 45,4% de l'ensemble des dépenses des ménages. Dans les autres villes, les dépenses sont réparties presque équitablement entre les deux types. Une bonne partie des dépenses des pauvres (56,3%, soit plus de la moitié) est consacrée aux dépenses alimentaires, alors que chez les non pauvres la tendance est inverse. On remarque aussi que l'autoconsommation est deux fois plus importante chez les pauvres.

Une analyse détaillée montre que les produits céréaliers constituent le poste le plus important. Dans les ménages pauvres, 40,6% des dépenses alimentaires vont à l'achat de céréales, principalement à l'achat de mil et de sorgho et 12,2 % vont à l'achat de condiments pour la cuisine. Les dépenses en eau des ménages pauvres constituent 8% de leurs dépenses alimentaires, et sont aussi importantes que leurs dépenses en viandes et poissons.

Les postes de dépenses non alimentaires les plus importants dans les ménages urbains sont respectivement le loyer (19,5%), la santé (14,3%), l'essence et lubrifiant (11,6%), les transferts versés (9,7%) et l'habillement (8,4%). Hormis le loyer², le bois constitue le poste de dépenses le plus important (15,1%) dans les ménages pauvres. Les dépenses de bois sont même plus importantes que celles de santé (14,1%) et d'éducation (6,3%).

ETAT SANITAIRE DES PAUVRES

Morbidité

Le taux de morbidité (pourcentage de personnes tombées malade au cours de la période de référence) calculé sur la base des déclarations des personnes est de 27% sur une période de référence d'un mois en milieu urbain. Le taux de morbidité est plus élevé dans les grandes villes (Ouaga et Bobo) que dans le milieu semi-urbain (25% contre 28%). Il est plus élevé pour les non pauvres que pour les pauvres. Cette observation qui est contraire aux attentes est révélatrice d'un certain comportement des pauvres face à la maladie et éventuellement aux soins. Il s'agit de la non déclaration de la maladie, ce qui peut être considérée comme une forme de nonaccès à la santé.

Incidence des consultations

Si les pauvres ont tendance à se déclarer moins malades que les non pauvres, ils consultent encore moins que les non pauvres quand ils déclarent leur maladie. Un malade sur deux va en consultation chez les non pauvres et un malade sur trois va en consultation chez les non pauvres.

Type de service de santé utilisé

Pauvres et non pauvres utilisent surtout les services de santé publics (Hôpitaux, Centres de santé, Dispensaires, Poste de santé). Dans les autres villes, c'est plus de 85% des consultants qui choisissent les centres de santé publics. Mais il faut noter que les services de santé des ONGs sont de plus en plus fréquentés par les pauvres.

Raison de non consultation

Même si plus de 50% des malades n'ont pas consulté en milieu urbain, on ne peut pas dire qu'il y a un manque ou un éloignement des services de santé. La couverture des formations sanitaires surtout à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso est jugée satisfaisante. La plupart des malades jugent qu'il n'était pas nécessaire pour eux de consulter (63,9%). Mais le coût à payer pour la consultation reste la première raison explicite (32,4%) de non-consultation.

EDUCATION ET PAUVRETE

Taux nets de scolarisation

Le taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans est d'environ 75% en milieu urbain, (donc largement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 35%). Un écart important existe entre les pauvres et les non pauvres. Dans les autres villes le taux net est 48% chez les pauvres contre 72% chez les non pauvres. Par rapport au sexe on note également une forte discrimination entre filles et garçons. Elle est plus prononcée dans les autres villes (58% pour les filles contre 73% pour les

² Le loyer est surtout évalué sous forme d'autoconsommation car la plupart des ménages sont propriétaires de leur logement.

garçons). Cette inégalité d'accès à la scolarisation est encore aggravée par la pauvreté. Dans les centres semi-urbains, le taux net de scolarisation est de 37% pour les filles vivant dans les ménages pauvres contre 67% pour celles vivant dans les ménages non pauvres.

Déperdition scolaire

La déperdition scolaire touche plus les pauvres que les non pauvres surtout au niveau de l'enseignement secondaire à cause de l'insuffisance de moyens des parents pauvres pour faire face aux dépenses de scolarisation (frais de scolarité, fournitures, transport, etc.)

Normalisation scolaire

L'analyse de la correspondance âge et niveau scolaire a révélé une proportion de retards scolaires assez importante (en moyenne 30% par classe au primaire). Si au niveau des villes secondaires (Autres villes), il n'y a pas de différenciation entre pauvres et non pauvres en matière de retard scolaire, à Ouaga et Bobo, les retards scolaires chez les enfants vivant dans des ménages pauvres sont plus importants. La réussite scolaire résulte d'abord de conditions et d'un environnement favorables aux études (logement, nourriture, transport, fourniture, habillement etc.).

HABITAT, EAU, ASSAINISSEMENT ET PAUVRETE URBAINE

Habitat

La plupart des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement (plus de 75%). A Ouaga et Bobo on compte 69% de ménages pauvres propriétaires de leur logement et dans les autres villes cette proportion atteint 85%. Mais ces logements sont précaires. En effet, dans les villes de Ouaga et de Bobo, près de 65% des ménages vivent dans des maisons en banco. Dans les autres villes, c'est presque la quasi totalité des ménages pauvres (90,7%). Seulement 9% des ménages pauvres habitent dans des maisons en dur.

Eau et assainissement

Quatre ménages sur cinq ont accès à l'eau potable en milieu urbain (branchement au réseau d'adduction d'eau, approvisionnement dans des fontaines publiques ou dans un forage). Mais dans les autres villes le problème d'eau potable se pose toujours, car seulement 56% de ménages ont de l'eau potable, et il y a jusqu'à 40,2% des ménages qui s'approvisionnent encore dans les puits. Seulement un tiers des ménages pauvres ont accès à l'eau potable. La majorité des ménages pauvres (62,7%) s'approvisionnent dans les puits. A Ouaga et Bobo la situation est relativement meilleure avec 68,5% de ménages pauvres qui s'approvisionnent dans les fontaines publiques. Mais très peu de ménages pauvres (4,2%) dans les deux grandes villes en possèdent.

Energie éclairage

A Ouaga et Bobo, les deux principales sources d'énergie pour l'éclairage sont le pétrole lampant (qu'utilisent 68,1% des ménages) et l'électricité (qu'utilisent 30,2% des ménages). Les ménages pauvres utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3%). Seulement 2,5% d'entre eux possèdent de l'électricité à domicile contre 36,8% dans les ménages non pauvres.

Dans les autres villes, un quart des ménages ont accès à l'électricité ; les trois quart utilisent du pétrole. Parmi les ménages pauvres, seulement 1,2% ont l'électricité.

Energie cuisine

A Ouaga et Bobo le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages). Le gaz est encore peu vulgarisé. Environ 10% des ménages dans les deux villes l'utilisent. Quant aux ménages pauvres, ils ont recours presque exclusivement au bois. L'utilisation du gaz est quasi inexistante.

Dans les autres villes, le scénario est identique avec 95% de ménages qui utilisent le bois et seulement 3,3% de ménages qui utilisent le gaz.

RECOMMANDATIONS

A la lumière des résultats de la présente étude, il s'agit ici de donner quelques orientations pouvant guider dans la formulation d'une stratégie et d'un programme d'actions de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso.

1. La pauvreté urbaine mesurée est plus importante suite à la présente étude que dans celle initiale de l'INSD. Mais elle n'en demeure pas moins plus faible et de loin que la pauvreté en milieu rural. Dans le cadre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il faut donc garder en vue la priorité à donner au monde rural.
2. L'amélioration des conditions de vie en milieu urbain passe en priorité par la création d'emplois. Le statut de chômeur renferme une forte présomption de pauvreté et de vulnérabilité. Pour ce faire, il faut développer les grands travaux se rapportant à l'assainissement des villes, à la construction ou à l'entretien des routes, à la construction des infrastructures socio-économiques. La réalisation de ces grands travaux par des programmes H.I.M.O participe directement à la lutte contre la pauvreté à court terme, car elle entraîne la création de nombreux emplois, occasionne une redistribution de revenus et constitue un soutien et une incitation à l'entreprenariat.

Mais, le secteur privé informel reste la source quasi unique d'emploi pour les pauvres. Il faut l'appuyer par un environnement de politique économique et réglementaire incitatif et par des programmes d'appui à la microfinance et aux services non financiers en appui à la microentreprise. En particulier Il faut développer et diffuser les techniques et méthodes aptes à améliorer la productivité du travail, mettre en place un système spécifique d'accès au crédit et au capital, réaliser des programmes de formation pour améliorer les compétences des actifs et développer la sous-traitance avec les entreprises du secteur moderne.

3. Une attention particulière doit être accordée aux agriculteurs de subsistance vivant dans les centres urbains dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté. Cette catégorie socio-économique est la plus pauvre et constitue un groupe vulnérable (l'exploitation de petits lopins de terre en ville procure de très faibles revenus avec des risques d'expropriation liés aux lotissements, à l'extension de la ville, etc..
4. Une politique de réduction des prix des produits céréaliers au consommateur, particulièrement du mil et du sorgho aura un impact positif sur les conditions de vie des ménages urbains les plus démunis dans les centres urbains, car ces postes de dépenses sont les plus importants au niveau des dépenses alimentaires des pauvres. Il s'agit ici d'une baisse des prix à la consommation et non à la production. Cette baisse doit passer par une amélioration de la productivité agricole et la baisse des coûts de transport par de meilleures infrastructures routières, la réduction des contrôles et l'encouragement de la concurrence entre commerçants.
5. Les dépenses pour l'achat de bois et de charbon de bois pour la cuisine constituent le premier poste en ce qui concerne les dépenses non alimentaire chez les pauvres.

Les dépenses de bois sont même plus importantes que celles de santé chez les pauvres. Il faut donc étudier les mesures et actions qui peuvent dans un premier temps réduire le coût du bois et du charbon de bois dans les centres urbains. Puis dans un second temps, entrevoir bien sûr la vulgarisation du gaz comme source d'énergie pour la cuisine dans les ménages pauvres, dans le cadre de la lutte contre la désertification.

6. L'étude a montré que l'accès des pauvres aux services sociaux de base n'est pas satisfaisante:

- Au niveau de la santé, l'inaccessibilité commence avec l'incapacité des pauvres à déclarer leur maladie. Parmi les malades déclarés, les deux tiers jugent inutile de consulter. Le choix du service de santé par les pauvres est révélateur d'une certaine stratégie de survie. A Ouaga et Bobo, les services de santé des ONGs et des entreprises reçoivent près de 45% des consultants pauvres. La recherche de services gratuits ou moins onéreux semble guider ces choix.
- Au niveau de l'accès à l'éducation, le niveau de scolarisation en milieu urbain est assez élevé, mais celui des pauvres est toujours en deçà de l'ensemble. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. D'abord il y a moins d'enfants de pauvres qui sont inscrits à l'école, ensuite les taux de déperdition sont deux fois plus élevés pour les pauvres, aussi bien au niveau du primaire que du secondaire.
- Au niveau des conditions de logement, l'habitat des pauvres est précaire, des problèmes d'approvisionnement en eau potable subsistent toujours dans les centres semi-urbains, l'électricité est encore un luxe, les pauvres utilisent des lampes à pétrole.

Les programmes de lutte contre la pauvreté doivent donc prendre en compte la réduction du coût des médicaments (compte tenu de la couverture acceptable des services de santé publique en milieu urbain) et des frais de scolarisation. Les efforts entrepris pour la diminution du coût des branchements d'électricité doivent être poursuivis. En matière d'accès à l'eau potable, l'accent doit être mis sur l'installation de fontaines publiques surtout dans les villes moyennes.

GLOSSAIRE

INDICES DE PAUVRETE

Les trois indicateurs retenus sont des cas particuliers de l'indice de pauvreté P_a développé par Foster, Greer et Thorbecke en 1984 avec :

$$P_a = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \frac{(Z - Y_i)^a}{Z}$$

où Z est le seuil de pauvreté, Y_i la dépense par tête (utilisée pour mesurer le niveau de vie) de l'individu i , q le nombre d'individus de la population considérée comme pauvre, n l'effectif total de la population et a un paramètre représentant l'importance placée sur le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres.

- Si $a=0$ on a l'indice P_0 ou incidence de la pauvreté. Il représente la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population. Cette mesure ne retient que le nombre de pauvres sans tenir compte de la gravité de leur pauvreté.
- Si $a=1$ on a l'indice P_1 ou profondeur de la pauvreté qui est la distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté (ce montant correspond à la valeur de nZP_1)
- Si $a=2$ on a l'indice P_2 ou sévérité de la pauvreté qui est la moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimée par rapport à ce seuil. Cette mesure tient surtout compte des inégalités entre les pauvres et accorde plus de poids au plus pauvres.

Il est possible de calculer la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale. Si la population est divisée en sous-groupes j , la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale est mesurée par le coefficient C_j ,

$$C_j = \frac{X_j P_{aj}}{P_a}$$

X_j = proportion du sous-groupe j dans la population

P_{aj} = indice de pauvreté du sous-groupe j

P_a = indice global de pauvreté

Ces contributions donnent une bonne idée des groupes où se concentre la pauvreté dans un pays donné.

TAUX DE DEPENDANCE

- **Le taux de dépendance global (statut)**

C'est le rapport entre d'une part, les inactifs et les chômeurs (en principe dépourvus de moyen d'existence) et d'autre part les actifs occupés (titulaires en principe de revenus). Pour le taux de dépendance (statut) des 15 ans et plus, on ne considère dans le calcul que les individus âgés de 15 ans et plus.

- **Le taux de dépendance (revenu)**

C'est le rapport entre les individus qui n'ont aucun revenu monétaire dans le ménage et ceux qui en ont un.

TAUX D'EMPLOI

Pour une population donnée, c'est rapport du nombre d'individus employés, c'est-à-dire ceux justifiant d'une activité salarié ou non, à l'effectif total de la population considérée. Ainsi le taux d'emploi mesure à un moment donné, le degré de participation effective de la population à l'activité économique.

TAUX DE CHOMAGE

Pour un groupe donné, c'est le rapport entre le nombre de chômeurs du groupe et celui des actifs du même groupe. Parmi les offreurs potentiels de travail, il y en a dont l'offre reste insatisfaite. Le degré d'insatisfaction de cette offre correspond au taux de chômage.

Ont été considérés comme chômeurs, tous ceux qui ont travaillé moins de trois jours ou moins de 3 mois pendant la période de référence (respectivement 7 jours ou 12 mois précédant l'enquête). En d'autres termes, le travailleur qui n'a pas totalisé trois jours ou trois mois d'occupation au cours de la période de référence a été considéré comme chômeur. Tous ceux qui ont travaillé trois jours ou trois mois au moins, selon la période de référence et qui étaient sans emploi au moment de l'enquête ont été saisi comme chômeurs ayant travaillé.

Cette définition qui est une adaptation de la définition conventionnelle pose surtout le problème de la méthode de détermination du statut de chômeur à partir des réponses obtenues. Dans la présente étude l'approche par rapport au 7 derniers a été retenu pour l'analyse.

STATUT DU TRAVAIL³

³Pour la méthodologie relative à la l'identification des groupes, voir **Lachaud, J.-P. (1997)**, «*Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*», INSD/Projet D.S.A., Ouagadougou, Février 1997.

- **Salariés protégés**

Il s'agit des salariés du secteur public ou du secteur privé bénéficiant d'une "protection" sous la forme d'un emploi régulier ou permanent matérialisé par un contrat ou non ; le droit à une pension de retraite ; le droit à une couverture par la sécurité sociale formelle, le droit à des congés payés. Ce qui leur confère une certaine sécurité dans l'exercice de leur emploi et une régularité de leurs revenus. Toutefois, cette protection n'est pas synonyme de non-vulnérabilité, car un emploi n'est pas toujours définitivement acquis (surtout dans le privé) et la garantie d'un salaire régulier n'est pas toujours totale.

- **Salariés non protégés**

Ce sont les salariés du public et du privé qui ne répondent pas à la définition de salarié protégé. On y retrouve essentiellement les salariés temporaires, les occasionnels et les saisonniers, qui sont généralement sans couverture sociale et dont le revenu est parfois sporadique. Ce qui signifie une plus grande vulnérabilité par rapport au premier groupe de salariés. On y retrouve également les salariés permanents non couverts par la sécurité sociale formelle et ceux qui n'ont pas droit à des congés payés.

- **Indépendants non agricoles «évolutifs»**

La taille de l'entreprise en terme d'effectifs de personnes employées est un critère de dynamisme, qui a servi à partitionner les travailleurs indépendants et employeurs. Ainsi, ce groupe qualifié d'évolutif se compose d'une part, des travailleurs indépendants non-agricoles (travailleurs à leur propre compte qui n'emploient pas de main-d'oeuvre salariée) qui ont à leur service au moins 4 travailleurs (aides-familiaux pour la plupart, mais aussi des apprentis et quelques rares bénévoles) et d'autre part, des employeurs non-agricoles (propriétaires d'entreprises non-agricoles ayant une main-d'oeuvre salariée) employant 4 personnes ou plus, dont au moins un salarié.

- **Indépendants non agricoles «involutif»**

Ce sont les travailleurs indépendants et les employeurs non-agricoles employant moins de 4 personnes (salariés ou non).

- **Agriculteurs «progressifs»**

Ce groupe se caractérise par une plus grande utilisation des engrais, un plus grand recours au crédit agricole et une vente de ses produits auprès des offices de commercialisation. La proportion de ceux d'entre-eux qui emploient une main-d'oeuvre salariée est importante et leurs revenus proviennent essentiellement de l'agriculture de rente (coton, arachide). De plus, dans ce groupe, la quasi-totalité a 1 à 4 boeufs et il est fort probable qu'ils servent de moyen de production chez certains d'entre-eux.

- **Agriculteurs de subsistance**

Ce groupe s'oppose au groupe des agriculteurs progressifs par sa faible utilisation d'engrais, le faible recours au crédit agricole, la vente de ses produits dans des circuits autres que les offices de commercialisation. Enfin, plus du 1/3 d'entre-eux n'ont aucun boeuf.

- **Eleveurs**

La plupart des actifs de ce groupe disposent d'un important cheptel (plus de quatre boeufs, plus de neufs moutons et plus de neufs chèvres) et leurs revenus proviennent à plus de 50% de l'élevage.

- **Chômeurs**

Ce sont les personnes ayant travaillé moins de trois jours pendant la semaine de référence et ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi (nouvelles insertions) ou qui ont perdu leur emploi.

- **Autres actifs**

Actifs non pris en compte ailleurs, composés essentiellement d'aides-familiaux ;

- **Inactifs**

Elèves, étudiants, retraités, rentiers, femmes au foyer, autres inactifs.

LES SOURCES DE REVENU

- **Salaires**

Secteur public et parapublic, secteur privé moderne et secteur privé non moderne

- **Revenus des activités non agricoles**

Entreprises ou activités non agricoles

- **Revenus de l'agriculture de rente**

Arachides et sous-produits, coton et sous-produits et sésame

- **Revenus de l'agriculture vivrière**

Mil/sorgho et sous-produits, riz, et sous-produit, maïs et sous-produits, niébé, fonio cultures maraichères, cultures fruitières, karité, néré, et autres produits de cueillette

- **Revenus de l'élevage**

Bovins, caprins, ovins, porcins et autres animaux.

- **Transferts privés**

Dons, cadeaux, mandats

- **Autres revenus**

Transferts non privés (retraite, bourse, assurance, allocations familiales, pension alimentaire)

TAUX DE MORBIDITE

Le taux de morbidité permet de mesurer l'état de santé de la population. Il représente le pourcentage de la population malade au sein de la population de référence.

INDICATEURS DE BASE SUR LA PAUVRETE URBAINE	Ouaga-Bobo	Autres villes	Ensemble urbain
I-Indicateurs de pauvreté			
• Seuil de pauvreté	106.249FCFA	70.214FCFA	-
• Incidence de la pauvreté	24,6%	27,1%	25,3%
II-Caractéristiques démographiques			
• Taille moyenne des ménages pauvres	-	-	8,2
• Taille moyenne des ménages non pauvres	-	-	6,1
• Taux de dépendance (statut, 15 ans et +) dans les ménages pauvres	1,3	0,7	1,2
• Taux de dépendance (statut 15 ans et +) dans les ménages non pauvres	1,4	1,3	1,4
• Taux de dépendance (revenu, 15 ans et +) dans les ménages pauvres	4,3	7,7	4,8
• Taux de dépendance (revenu, 15 ans +) dans les ménages non pauvres	3,9	4,7	4,1
III- Caractéristiques Soco-économiques			
• Taux d'emploi chez les pauvres	53,8%	79,1%	62,4%
• Taux d'emploi chez les non pauvres	47,0%	58,9%	50,3%
• Taux de chômage (15 ans et +) chez les pauvres	17,4%	5,9%	12,9%
• Taux de chômage (15 ans et +) chez les non les pauvres	16,8%	10,0%	14,7%
• Prop. de ménages pauvres dans la branche « agr., élev. pêche, sylvic. »	31,1%	91,2%	57,3%
• Prop. de ménages non pauvres dans la branche « agr., élev. pêche, sylvic. »	9,8%	58,6%	25,9%
• Revenu annuel moyen par tête ajusté des ménages pauvres	15.806FCFA	7.433FCFA	13.296FCFA
• Revenu annuel moyen par tête ajusté des ménages non pauvres	84.018FCFA	35.734FCFA	70.615FCFA
• Structure des dépenses des ménages pauvres			
– Achats alimentaires	50,3%	33,9%	45,7%
– Autoconsommation alimentaire	4,7%	25,6%	10,6%
– Achats non alimentaires	33,9%	25,4%	31,5%
– Autocons. non alimentaire	11,1%	15,1%	12,2%
• Structure des dépenses des ménages non pauvres			
– Achats alimentaires	41,9%	39,8%	41,4%
– Autoconsommation alimentaire	1,2%	7,3%	2,8%
– Achats non alimentaires	49,2%	44,6%	48,1%
– Autoconsommation non alimentaire	7,6%	8,2%	7,8%
IV- Accès aux services sociaux de base			
ù Santé			
– Taux de morbidité des pauvres	25,0%	1,6%	22,0%
– Taux de morbidité des non pauvres	28,0%	28,0%	28,0%
– Incidence consultation chez les pauvres	35,0%	32,0%	35,0%
– Incidence consultation chez les non pauvres	51,0%	44,0%	49,0%
• Education (7-12 ans)			
– Taux net de scolarisation chez les pauvres	68%	48%	62%
– Taux net de scolarisation chez les non les pauvres	84%	72%	80%
– Taux net de scolarisation des filles chez les pauvres	65%	37%	-
– Taux net de scolarisation des filles chez les non les pauvres	79%	67%	-
• Approvisionnement en eau et éclairage			
– Mode principal d'approvisionnement en eau des ménages pauvres (en % de ménages)	Fontaine (68,5%)	Puits (62,7%)	-
– Mode principal d'approvisionnement en eau des ménages non pauvres	Fontaine (54,7%)	Puits + Font. (66,7%)	-
(% de ménages)	2,5%	1,2%	-
– % de ménages pauvres ayant l'électricité	36,8%	33,2%	-
– % de ménages non pauvres ayant l'électricité			

INTRODUCTION

Contexte

Avec l'entrée en vigueur du programme d'ajustement structurel (PAS) en 1991 et la volonté de prendre en compte les dimensions sociales de l'ajustement et de les intégrer dans les réformes macro-économiques et sectorielles, le gouvernement à travers l'INSD a décidé de réaliser un programme d'enquêtes auprès des ménages, comprenant une première enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, une enquête Budget-consommation et une deuxième enquête prioritaire. L'objectif était de combler le déficit en données statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. L'INSD avec l'appui des partenaires au développement (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, PNUD, etc...) a réalisé l'Enquête prioritaire (phase I) sur la période octobre 1994-janvier 1995.

A l'instar de nombreux pays de la sous-région, le Burkina Faso a lancé en 1995 une initiative en faveur d'un Développement Humain Durable (DHD) avec l'appui du PNUD et d'autres partenaires. Dans le cadre de cette initiative, la réduction de la pauvreté a été retenue comme l'axe majeur. C'est dans cette perspective que le PNUD a lancé son initiative stratégique de lutte contre la pauvreté, dont l'objectif est d'appuyer le gouvernement pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

On peut identifier trois phases d'analyse (piliers fondamentaux) dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de :

- a) l'analyse des perceptions des populations sur le bien-être et la pauvreté;
- b) la mesure quantitative de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté et la caractérisation des pauvres ;
- c) l'évaluation d'interventions-type en matière de réduction de la pauvreté par rapport à des critères de développement humain durable.

L'ensemble de ces études doit permettre d'identifier et de prioriser des interventions en matière de lutte contre la pauvreté qui répondent aux aspirations des populations.

Le Burkina Faso est présentement dans les première et deuxième phases du processus. Plusieurs études ont été menées dans le but d'améliorer la connaissance des caractéristiques et des déterminants de la pauvreté. Un profil de pauvreté au niveau national a été réalisé par l'INSD à partir des données de l'Enquête prioritaire. Le seuil unique de pauvreté (niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu de subsister) a été calculé sur la base des besoins nutritionnels spécifiques (2283 calories/jour/adulte au Burkina Faso) et des dépenses non alimentaires. Cette approche purement quantitative réduit sensiblement le concept de la pauvreté et risque de biaiser les politiques de lutte contre la pauvreté. D'autres études ont aussi contribué à affiner la caractérisation de la pauvreté⁴. Enfin, on a constaté que la plupart des

⁴ Voir **Lachaud, J.-P. (1997)**, «*Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*», INSD/Projet D.S.A., Ouagadougou, Février 1997.

études traitant des conditions de vie et de la pauvreté sont peu opérationnelles pour les décideurs. Elles ne fournissent pas d'orientations claires en matière de réduction de la pauvreté.

Dans le but d'appuyer le gouvernement dans l'élaboration de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, le PNUD a lancé un programme d'études en quatre volets:

1. Un profil de pauvreté en milieu urbain;
2. Une étude participative sur les perceptions des populations rurale et urbaine du bien-être, de la pauvreté et sur la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux de base;
3. Une étude synthèse des travaux et des données disponibles portant sur la pauvreté et sur la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux de base et le calcul d'indicateurs de développement humain durable par province;
4. Un document synthèse fournissant des orientations opérationnelles pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Le programme d'études sur la pauvreté, la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux vient en complément de l'étude du profil de pauvreté de l'INSD et des autres études réalisées sur les conditions de vie des ménages.

Justification et objectifs

Au niveau du profil de pauvreté réalisé par l'INSD en février 1996, le seuil national de pauvreté a été estimé à 41.099 FCFA par personne et par an . Ce seuil ne prend pas en compte les disparités qui existent entre les milieux urbain et rural. L'incidence de la pauvreté est donc très faible en milieu urbain (7,8% de pauvres à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et 18,1% dans les autres villes, contre 44,5% au niveau national). Des lignes distinctes de pauvreté auraient dû être calculées pour le milieu rural et pour le milieu urbain, voire pour chacune des régions de l'enquête prioritaire. Le mil et le sorgho ont été retenus pour estimer les dépenses alimentaires dans le cadre de l'évaluation du seuil de pauvreté. Si cette méthode est une approximation acceptable pour le milieu rural, au niveau des villes (particulièrement Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), des aliments comme le riz doivent être considérés.

La présente étude vient en complément de celle réalisée par l'INSD. Elle se propose de contribuer à une meilleure appréhension de la pauvreté urbaine au Burkina Faso. Ses objectifs sont d'abord d'élaborer un seuil de pauvreté approprié pour le milieu urbain et ensuite de mieux caractériser la pauvreté urbaine.

1. METHODOLOGIE

1.1 SOURCES STATISTIQUES

La principale source d'information utilisée pour la réalisation de l'étude est la base de données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages réalisée entre

octobre 1994 et janvier 1995 par l'INSD⁵. L'approche méthodologique est également similaire à celle de l'étude du profil de pauvreté réalisée par l'INSD en Février 1996. Il s'agit en plus d'approfondir cette dernière en tenant compte dans la démarche méthodologique de la spécificité du milieu urbain. Mais il faut souligner que si la méthodologie de l'enquête prioritaire est rigoureuse et structurée, des lacunes subsistent au niveau de la fiabilité de certaines données, car l'enquête étant à passage unique il est difficile de vérifier dans un premier temps la déclaration des ménages. Ensuite, les postes de dépenses sont fortement agrégées et font beaucoup appel à la mémoire de l'enquêté. Enfin le questionnaire était long à administrer, ce qui peut poser des problèmes de fatigue des enquêtés et des mauvaises réponses de leur part.

Afin de proposer des pondérations pour un indice de prix à la consommation harmonisé au sein des pays de l'UEMOA, il a été mis en place en 1996 des enquêtes sur les dépenses des ménages, dans les capitales des pays membres de l'Union (Projet harmonisation des indices de prix dans les pays de l'UEMOA ou Enquête UEMOA), avec pour principal objectif d'estimer la structure des achats de biens et services des ménages. La méthode d'observation choisie repose sur deux types de relevés:

- des relevés quotidiens pour les dépenses courantes, s'appuyant sur des carnets de comptes ;
- des relevés rétrospectifs pour les autres dépenses.

Au Burkina Faso, l'échantillon est de 1008 ménages. Ces 1008 ménages sont répartis dans 84 zones d'enquête (ou unités primaires de sondage), à raison de 12 ménages par zone.

Par rapport à l'EP I, les données de cette enquête ont l'avantage d'être plus détaillées au niveau des postes de dépenses des ménages. Mais sur le plan méthodologique, les contraintes de coûts, de délai et d'harmonisation ont conduit à limiter le champ géographique à la capitale (Ouagadougou dans le cas du Burkina Faso) et à limiter la période de collecte à quatre mois au lieu des douze mois habituellement retenus pour bien couvrir les variations saisonnières.

Dans le cas de la présente étude, les données de l'enquête UEMOA permettent dans un premier temps de valider les résultats déjà obtenus au niveau de l'enquête prioritaire (exemple: la structure des dépenses de consommation des ménages). Puis dans un second temps, d'affiner le calcul du seuil de pauvreté pour la strate Ouaga-Bobo.

Quelques informations additionnelles viennent compléter et enrichir les sources statistiques précédentes . Il s'agit en particulier d'informations issues:

- du système d'information sur le marché céréalier ;
- des prix officiels du Ministère du commerce ;
- des services de nutrition ;
- etc.

⁵ Voir **INSD (1996)**, «Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages», Ouagadougou, Février 1996.

1.2 METHODE DE MESURE DE LA PAUVRETE URBAINE

1.2.1 Choix conceptuels et méthodologiques

1.2.1.1 Critères de détermination des lignes de pauvreté

Si à priori il paraît assez facile d'appréhender la pauvreté dans une société donnée, en identifiant les pauvres comme les individus qui ne peuvent atteindre un niveau de bien-être matériel correspondant au minimum acceptable par la société, la réalité devient plus complexe quant il s'agit de choisir ce niveau minimum. Ce choix est toujours en partie subjectif.

La méthodologie de détermination des seuils de pauvreté est basée sur une approche mixte. Les seuils alimentaires sont déterminés par rapport à des normes de besoins journaliers en calories auxquels on ajoute une proportion de dépenses non-alimentaires. La consommation par tête est utilisée comme mesure du bien-être.

La ligne de pauvreté est le seuil en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. C'est l'ensemble des ressources minimales nécessaires à la survie d'un adulte. Elles comprennent les ressources minimales nécessaires à l'acquisition de biens alimentaires et non-alimentaires. On parle alors d'un seuil de pauvreté alimentaire et d'un seuil de pauvreté non-alimentaire. Ces deux seuils représentant les composantes du seuil de pauvreté.

Après avoir déterminé les seuils qui permettent d'identifier les pauvres, on utilise généralement les indices issus de la famille de mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke⁶ pour mesurer la pauvreté.

1.2.1.2 Contraintes méthodologiques

L'enquête prioritaire a découpé le milieu urbain en deux strates: La strate Ouaga-Bobo et la strate Autres villes composée de quatorze autres localités considérées par l'enquête comme des centres urbains (voir tableau 1.1). On note une grande disparité entre ces villes (au niveau de la taille et du degré d'urbanisation). C'est pourquoi un seuil distinct est calculé pour chacune des strates. Dans le cas particulier de la strate 2, la dispersion géographique des villes pose des problèmes de détermination des dépenses alimentaires représentatives de l'ensemble de la strate parce que les prix des céréales varient dans l'espace et le temps.

Tableau 1.1: Villes constituant les strates urbaines

Strate	Villes
Strate 1:	Ouaga-Bobo Ouagadougou, Bobo-Dioulasso

⁶ Foster J.E., Greer J. et Thorbecke E. (1984), «A class of Décomposable Poverty Measures », *Econometrica*.

Les données de l'enquête UEMOA et de l'EP I ont été utilisées pour la détermination des seuils de pauvreté dans la strate Ouaga-Bobo et dans la strate Autres villes en tenant compte de l'évolution des prix entre les deux enquêtes.

Des coefficients de pondération de 0.5 et de 1 ont été adoptés, respectivement, pour les personnes de moins de 15 ans et de 15 ans et plus, car les ménages diffèrent selon leur taille et leur composition, et il importe de mettre en oeuvre un processus de normalisation qui permette de tenir compte des économies d'échelle en termes de consommation. En effet, certaines études empiriques montrent que le niveau de bien-être des familles nombreuses ne diminue pas en proportion exacte de l'augmentation de la taille de la famille. Il en est ainsi parce que certains membres supplémentaires du ménage, les enfants notamment, sont moins coûteux sur le plan des dépenses nécessaires pour maintenir le niveau de bien-être des membres initiaux, par rapport au coût initial requis pour qu'un ménage d'une seule personne ou d'un couple sans enfant atteigne ce niveau. Par conséquent, il est courant d'utiliser une "échelle d'équivalent-adulte"⁷ afin de déterminer la consommation par équivalent-adulte⁷.

Dans la détermination des seuils de pauvreté, les estimations des dépenses alimentaires et non alimentaires ont été faites avec l'échantillon des ménages des trois quintiles du milieu (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quintiles). En effet, les résultats des estimations à partir des données de l'EP I et de l'enquête UEMOA montrent que le seuil de pauvreté alimentaire est sensiblement le même que l'on considère l'ensemble des ménages ou bien les ménages des 3 quintiles du milieu. Ce qui veut dire que les ménages burkinabè ont presque les mêmes habitudes alimentaires. On constate par contre un écart relativement important entre la proportion des dépenses non alimentaires de l'ensemble des ménages et de celle des ménages des 3 quintiles du milieu. L'étude a donc retenu la structure de consommation (céréales, condiments et dépenses non alimentaires) des ménages des trois quintiles du milieu pour déterminer les seuils de pauvreté parce que d'une part celle-ci est relativement plus homogène et d'autre part, les premiers et derniers quintiles sont souvent des cas extrêmes, différents de la réalité habituelle qui peuvent biaiser la détermination de la norme "objectif" des besoins minimums indispensables à la survie d'un individu.

1.2.2 Détermination des seuils de pauvreté

1.2.2.1 Les seuils normatifs de pauvreté alimentaire

i) Détermination du besoin calorique journalier normatif par adulte

Le besoin calorique journalier normatif est de 2377 calories par jour et par adulte de 15 ans et plus pour la strate Ouaga-Bobo et de 2322 calories par jour et par adulte de 15 ans et plus pour la strate Autres villes. Pour une strate donnée, il s'obtient en faisant la

⁷ Sanou O. M. (avec la participation et sous la direction de Lachaud J.-P.) (1993), «Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou (Burkina Faso)», IIES DP/57.

moyenne des besoins caloriques journaliers par groupe d'âges et par sexe. à partir de la structure de la population de 15 ans et plus par groupe d'âges et par sexe et de la table des besoins nutritionnels par tranche d'âges et par sexe (voir tableau A1 en annexe).

ii) Choix des différents aliments entrant dans l'estimation du seuil normatif de pauvreté

Les différentes études réalisées dans les pays du Sahel montrent que les céréales fournissent l'essentiel des besoins caloriques des populations. Les résultats de l'enquête UEMOA et de l'enquête prioritaire montrent que dans le cas du Burkina Faso, le maïs, le sorgho, le mil et le riz constituent les principales céréales qui sont consommées par les ménages en milieu urbain. Le tableau 1.2 donne les proportions de ménages qui ont dépensé pour l'achat de ces céréales pendant la période de référence de l'enquête. Il ressort en particulier que le riz est largement consommé par les ménages urbains (67,0% à Ouaga et 57,9% dans la strate Autres villes).

Tableau 1.2: Proportion de ménages ayant effectué la dépense (en %)

Type de céréale	Ouaga-Bobo	Autres villes
Maïs	38,6	27,7
Mil	12,3	32,9
Sorgho	15,2	-
Riz	67,0	57,9

Source: INSD, Enquête UEMOA 1996 et EP I 1994-1995

Des condiments sont utilisés pour préparer les sauces qui accompagnent les repas à base de céréales. Les tableaux 1.3 et 1.4 donnent la liste des condiments les plus utilisés par les ménages en milieu urbain.

Tableau 1.3: Proportion de ménages ayant effectué la dépense par type de condiment à Ouagadougou

Type de condiment	Proportion (%)
Poisson séché	67,6
Viande	39,0
Bouillon cube	78,8
Pâte d'arachide	65,6
Feuille fraîche	45,2
Gombo séché	58,8
Sel de cuisine	64,5
Soumbala	66,7

Source: INSD, Enquête UEMOA 1996

Tableau 1.4: Proportion de ménages ayant effectué la dépense par type de condiment dans les autres villes

Type de condiment	Proportion (%)
Poisson séché et produits de mer	56,8
Arachide et pâte d'arachide	49,6
Légumes	46,6
Condiments et assaisonnement	83,9

Source: INSD, EP I 1994-1995

iii) Evaluation des dépenses en céréales entrant dans l'estimation du seuil de pauvreté

On détermine d'abord la structure des consommations en céréales des ménages (c'est à dire l'importance relative en terme de quantité de chaque type de céréale) en fonction des dépenses totales et des prix des céréales. Le riz et le maïs constituent 75% des quantités de céréales consommées à Ouagadougou et alors que le mil et le sorgho constituent 47% des quantités de céréales consommées dans les autres villes et le riz : 21% (voir tableau 1.5).

Tableau 1.5: : Structure de consommation en céréales (en % des dépenses)

Type de céréale	Ouaga-Bobo	Autres villes
Maïs	0,37	0,33
Sorgho	0,08	0,47
Mil	0,17	-
Riz	0,38	0,21
Total	1,00	1,00

Source: INSD, Enquête UEMOA 1996 et EPI

Ensuite, le besoin calorique moyen est décomposé au prorata de l'importance relative de chaque type de céréale entrant dans la détermination du seuil de pauvreté, puis converti en quantité de céréales à partir de la table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso (voir tableau A3 annexe).

En faisant l'hypothèse que 75% du besoin calorique est couvert par les céréales on aboutit à une norme de consommation en céréales de 520 grammes par jour et par adulte (soit 190 kg/an/adulte⁸) pour les villes de Ouaga et Bobo et de 541 grammes par jour et par adulte (soit 203 kg/an/adulte) pour les autres villes. En appliquant le prix moyen de la période de l'enquête on estime les dépenses minimales nécessaires pour la consommation de céréales à 87 FCFA et 53 FCFA, par équivalent-adulte et par jour respectivement pour la strate Ouaga-Bobo et les autres villes.

iv) Evaluation des dépenses en condiments entrant dans l'estimation du seuil normatif de pauvreté⁹

Les dépenses moyennes en condiments s'obtiennent à partir des dépenses totales (journalières ou annuelles) par type de condiment retenus¹⁰, et du nombre d'équivalent-adultes. Elles sont d'environ de 27 FCFA et de 31 FCFA par jour et par équivalent-adulte, respectivement pour la strate Ouaga-Bobo et la strate Autres villes.

⁸ La moyenne utilisée au niveau national pour estimer les besoins annuels en céréales et le déficit céréalier est de 190 kg/an/personne.

⁹ Voir le détail des calculs en annexe.

¹⁰ Le poisson séché a été retenu pour le calcul des dépenses de condiments, car la proportion des ménages qui l'utilisent dans les sauces est relativement importante d'une part et d'autre part, il s'agit ici de déterminer une norme de besoins minimum vitaux. La viande bien que consommée par une importante partie des ménages urbains reste un aliment de "luxe" à cause de sa cherté.

1.2.2.2 Les seuils de pauvreté urbaine¹¹

La somme des dépenses minimales requises pour la consommation de céréales et l'achat de condiments donne le seuil de pauvreté alimentaire. Ces seuils sont estimés à 38.993 FCFA pour Ouaga-Bobo et à 30.754 FCFA pour les autres villes, par an et par équivalent-adulte. Le seuil global de pauvreté est la somme du seuil alimentaire et du seuil non-alimentaire. Le seuil non-alimentaire s'obtient à partir de la structure des dépenses de consommation des ménages. Les dépenses alimentaires constituent 36,7% des dépenses de consommation des ménages à Ouaga et Bobo et 43,8% pour les ménages des autres villes. Ce qui permet d'estimer les seuils de pauvreté respectivement à 106.249 FCFA et 70.214 FCFA par an et par équivalent-adulte, et les seuils non-alimentaires à 67.256 FCFA et à 39.460 FCFA respectivement pour Ouaga et Bobo et pour les autres villes.

¹¹ Les résultats obtenus ont été déflatés puis ramenés à la période de référence de l'EP I, c'est-à-dire octobre 1994-janvier 1995.

2. ANALYSE DES INDICATEURS DE PAUVRETE URBAINE

2.1 Les seuils de pauvreté urbaine

Les seuils globaux de pauvreté en milieu urbain (estimés sur la base des besoins caloriques journaliers et de la structure des dépenses des ménages urbains) sont de 106.249 FCFA pour Ouaga et Bobo et de 70.214 FCFA pour les autres villes. Par rapport à la période de référence de l'EP I qui est octobre 1994-janvier 1995, cela représente le minimum nécessaire à la survie d'un adulte par année (voir tableau 2.1).

Il existe un écart significatif entre les deux seuils, à cause de la différence au niveau du coût de la vie et de la structure de consommation. Par rapport au seuil national de pauvreté estimé à 41.099 FCFA¹², les nouveaux seuils obtenus sont deux fois et demi, et une fois et demi, plus élevés (respectivement pour Ouaga et Bobo et pour les autres villes). Ce qui traduit une fois de plus la nécessité de tenir compte de la spécificité du milieu urbain en matière d'analyse de la pauvreté.

Tableau 2.1: Seuils de pauvreté alimentaires, non alimentaires et globaux par strate

Strate	Seuil alim.	Seuil non alim.	Seuil global	Ratio seuil global/seuil national
Ouaga-Bobo	38.993	67.256	106.249	2,6
Autres villes	30.754	39.460	70.214	1,7

2.2 Les Indices de pauvreté urbaine

Trois mesures principales de la pauvreté sont utilisées: l'incidence de la pauvreté (P_0), la profondeur de la pauvreté (P_1), et la sévérité de la pauvreté (P_2). Ces trois mesures sont issues de la famille de mesures proposées par Foster, Greer et Thorbecke. Compte tenu de leur intérêt, l'appréhension de la pauvreté urbaine se fera par rapport à ces approches. L'étude a scindé la population en deux sous-groupes en fonction du "niveau de vie", variable dont les modalités sont "Pauvre"¹³ et "Non pauvre"¹⁴.

Le tableau 2.2 donne les différents indices de pauvreté pour l'ensemble urbain et pour chacune des deux strates. On observe que 25,3 % de la population urbaine vit en dessous du seuil de pauvreté (une personne sur quatre est pauvre en ville). Les villes de Ouaga et Bobo comptent 24,6% de pauvres contre une incidence plus forte de 27,1 % dans les autres villes¹⁵.

Tableau 2.2: Les indices de pauvreté urbaine

Indices	P_0	C_0 (%)	P_1	C_1 (%)	P_2	C_2 (%)
Strate						

¹² Voir INSD (1996), «Le profil de pauvreté au Burkina Faso », Ouagadougou, Février 1996.

¹³ Individus dont le revenu par tête ajustée est inférieur au seuil de pauvreté.

¹⁴ Individus dont le revenu par tête ajustée est supérieur ou égal au seuil de pauvreté.

¹⁵ Avec un seuil national de 41.099 FCFA, l'incidence de la pauvreté était de 7,8% à Ouaga et Bobo et 18,1% dans les autres villes.

Ouaga - Bobo	24,6	68,2	0,074	68,2	0,032	67,7
Autres villes	27,1	31,8	0,082	31,8	0,036	32,3
Ensemble	25,3	100	0,076	100	0,033	100

Source: INSD, EP I, oct. 1994-janv. 1995

Le coefficient de contribution des villes de Ouaga et Bobo à la pauvreté urbaine est de 68,2%, ce qui est énorme et se justifie essentiellement par le poids démographique de ces deux villes.

En terme de ménages, la pauvreté touche environ 21% des ménages urbains et la plus grande partie (72%) de ces ménages pauvres sont localisés dans les deux plus grandes villes que sont Ouaga et Bobo (voir tableau 2.3).

Tableau 2.3: Répartition des ménages urbains selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Ouaga-Bobo	71,9	74,9	74,3
Autres villes	28,1	25,1	25,7
Total	100	100.0	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Quant à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité), l'examen du tableau 2.2 montre qu'elle est presque la même à Ouaga et Bobo que dans les autres villes. La profondeur de la pauvreté est de l'ordre de 7,6% en milieu urbain. On en déduit que toutes catégories socio-professionnelles confondues, le coût théorique de l'éradication de la pauvreté était d'environ 109 milliards de FCFA par an, à la période de l'EP I.

Il ressort ainsi de l'examen des indices de pauvreté urbaine qu'en terme de stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu urbain, la priorité et l'urgence demeurent les deux plus grandes villes que sont Ouaga et Bobo qui malgré un incidence de la pauvreté relativement moins élevé que les Autres villes, contribuent d'une manière très importante à la pauvreté urbaine à cause de l'importance numérique des ménages pauvres qui y vivent.

3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE URBAINE

3.1 Caractéristiques démographiques et pauvreté urbaine

3.1.1 Structure de la population urbaine

L'enquête prioritaire estimait la population urbaine à 1.521.079 habitants en 1994/1995, dont 1.069.138 habitants (soit 70%) à Ouaga et Bobo et 451.941 (soit 30%) habitants dans les autres villes. Les femmes représentaient 49,3 % de la population urbaine, soit un rapport de masculinité de 103 %. Ce léger déficit féminin (ou léger excédent masculin) en milieu urbain est du à l'exode rural qui amène un plus grand nombre de migrants masculins vers les centres urbains¹⁶.

La structure par grands groupes d'âges montre l'extrême jeunesse de la population urbaine. En effet, les moins de 15 ans représentent à eux seuls 43,2% de la population (voir tableau 3.1).

Tableau 3.1: Structure de la population urbaine par groupe d'âges et selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble.
Groupe d'âges			
0-14	45.9	42.3	43.2
15-34	32.9	40.0	38.2
35-59	16.7	14.8	15.3
60 et +	4.5	3.0	3.4
Total	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Le tableau 3.2 donne la répartition des chefs de ménage par grands groupe d'âges selon le niveau de vie. Il ressort que plus de la moitié d'entre eux ont entre 35 et 60 ans (tranche d'âge potentiellement active). Par rapport au niveau de vie on observe jusqu'à 21% de chefs de ménage pauvres qui ont 60 ans et plus, alors que dans les ménages non pauvres cette proportion n'est que 8%.

Tableau 3.2: Répartition des chefs de ménage par groupe d'âges et selon le niveau de vie(en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Groupe d'âges			
15-34	17.8	40.5	35.9
35-59	61.4	51.6	53.5
60 et plus	20.8	8.0	10.6
Total	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

¹⁶ Voir **INSD (1996)**, «Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages», Ouagadougou, Février 1996.

3.1.2 Genre et pauvreté

A travers le concept genre et pauvreté, il s'agit ici d'appréhender d'une part, l'état de la pauvreté aussi bien des hommes que des femmes et d'autre part l'influence des relations homme-femme sur la situation générale de la pauvreté et la pauvreté spécifique des hommes et des femmes. Dans le contexte de la présente étude, l'influence des relations homme-femme est appréhendée par rapport au sexe du chef de ménage. Il s'agit de voir si des écarts sensibles existent entre les ménages dirigés par des femmes en milieu urbain et ceux dirigés par des hommes.

Le tableau 3.3 montre que la proportion de ménages pauvres est sensiblement la même (autour de 20%) aussi bien au sein des ménages gérés par des hommes que ceux gérés par des femmes.

Tableau 3.3: Répartition des ménages selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (en %)

Sexe du CM	Homme	Femme	Ensemble
Niveau de vie			
Pauvre	21.0	19.9	20.9
Non pauvre	79.0	80.1	79.1
Total	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Mais l'examen des indices de pauvreté (voir tableau 3.4) montre que l'incidence de la pauvreté est relativement plus élevée dans les ménages dont le chef est un homme (26%) que dans ceux dirigés par des femmes (20,7%). Les ménages dirigés par les femmes contribuent peu à la pauvreté urbaine. Les ménages gérés par des hommes constituent 87% de l'ensemble des ménages et contribuent jusqu'à 91,6% à la pauvreté urbaine.

Tableau 3.4: Incidence et contribution à la pauvreté urbaine selon le sexe du chef de ménage¹⁷

Sexe du CM	P ₀ (%)	C ₀ (%)
Homme	25,9	91,6
Femme	20,7	8,4
Ensemble	25,3	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.1.3 Type de ménage et pauvreté

Deux approches sont utilisées ici pour caractériser le type de ménage. La première approche concerne le type de membres constituant le ménage et la seconde approche concerne l'état matrimonial combiné avec le sexe du chef de ménage.

i) par rapport aux types de membres constituant le ménage

¹⁷Les indices se rapportent aux individus vivant dans les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes.

On peut distinguer trois types de ménage¹⁸ :

- les ménages monoparentaux, constitués d'un seul parent avec ou sans enfants ;
- les ménages nucléaires, constitués du chef de ménage et de son épouse, avec ou sans enfants, et sans autres personnes ;
- les ménages élargis, comprenant le chef de ménage et son (ses) épouse (s) avec leur enfants et d'autres personnes.

Le tableau 3.5 ci-dessous donne la répartition des ménages urbains en fonction du type de ménage, et l'incidence de la pauvreté dans chaque type de ménage.

Tableau 3.5: Incidence et contribution à la pauvreté selon le type de ménage

Type de ménage	Prop. (%)	P ₀ (%)	C ₀ (%)
Mono parental	13,3	14,9	2,5
Nucléaire	33,1	26,1	28,8
Elargi	53,6	25,7	68,8
Ensemble	100	25,3	100

Source: INSD, EP I, oct 1994-janv. 1995

L'analyse du tableau montre que plus de la moitié des ménages urbains sont des ménages élargis. On note cependant une importante proportion de ménages nucléaires. Les ménages monoparentaux sont les moins touchés par la pauvreté (l'incidence est 14,9%). Quant aux autres types de ménage (nucléaires ou élargis), l'incidence de la pauvreté est d'environ 26% (au dessus de l'incidence globale)¹⁹. Mais la contribution des ménages élargis à la pauvreté urbaine est très élevée (69%), à cause leur poids numérique.

ii) par rapport à l'état matrimonial combiné avec le sexe du chef de ménage

A ce niveau on distingue les types de chefs de ménage suivants:

- Homme marié monogamie
- Homme marié polygamie (2 femmes)
- Homme marié polygamie (3 femmes et +)
- Homme célibataire
- De facto femme²⁰
- De jure femme²¹

Le tableau A15 en annexe donne la répartition des ménages urbains selon le type de ménage et les différents indices de pauvreté. Plus de la moitié des chefs de ménage sont mariés monogames (54,1%). On observe une forte proportion de chefs de

¹⁸ Voir **Lachaud, J.-P. (1997)**, «*Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*», INSD/Projet D.S.A., Ouagadougou, Février 1997.

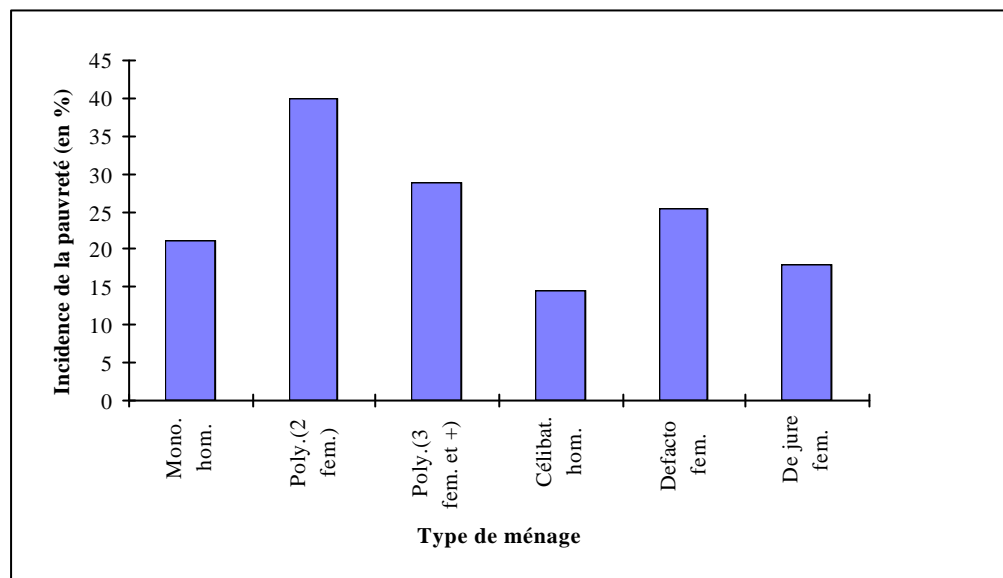
¹⁹ On s'attendrait à ce qu'elle soit plus faible dans les ménages nucléaires.

²⁰ Femme chef de ménage et dont le mari n'existe plus ou est célibataire ou divorcé.

²¹ Femme chef de ménage et dont le mari est absent.

ménage polygames avec deux femmes (23,2%). Si on considère les ménages dirigés par des femmes (il y en a 13%), la plupart le sont parce que leur conjoint est absent (de jure), il ya donc très peu femmes chef de ménage de facto (4,4%).

Graphique 1: Incidence de la pauvreté selon le type de ménage



Comme le montre le graphique 1, les ménages les plus pauvres sont ceux dont le chef est marié polygame avec deux femmes. Dans ce type de ménage, 40,1% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté (ce qui est nettement au dessus de l'incidence globale de 25,3%). Leur contribution à la pauvreté est également importante (près de 35%), car ce sont généralement des ménages de taille élevée. Contre toute attente, la pauvreté touche moins les ménages dont le chef est marié à trois femmes et plus (l'incidence est d'environ 29%) que ceux où le chef a deux femmes. Ce résultat pourrait s'expliquer par des traits économiques et culturels. Hormis la religion et l'amour, les pauvres peuvent avoir des femmes entre autres pour trouver des revenus supplémentaires et diversifiés, pour faire des enfants et pour travailler. Les riches peuvent se permettre de faire vivre plusieurs femmes et de le montrer (statut social)²².

Les ménages dirigés par des femmes sont moins pauvres par rapport à la situation globale. Quand à l'incidence de la pauvreté, elle est de 25,4% dans les ménages où le chef est de facto femme et de 18,1% là où le chef l'est de jure. Il faut signaler que les ménages dirigés par les femmes bénéficient généralement de transferts provenant des membres soit de leur famille, soit de leur conjoint pour celles qui le sont de jure²³.

3.1.4 Dimension des ménages, taux de dépendance et pauvreté

3.1.4.1 Taille des ménages

²² Des études sociologiques pourraient vérifier et confirmer ce phénomène.

²³ Les transferts constituent près de 50% des ressources dans les ménages dirigés par les femmes.

Un ménage urbain comprend en moyenne 6,5 personnes. Il est connu qu'il existe une corrélation entre le niveau de vie et la taille du ménage²⁴. Le tableau 3.6 montre que les ménages pauvres ont des tailles plus grandes, avec une moyenne 8,5 personnes par ménage. Quant aux ménages non pauvres, leur taille est plus réduite avec une moyenne de 6,1 personnes (voir tableau 3.6).

Les programmes de lutte contre la pauvreté doivent bien sûr prendre en compte la dimension maîtrise de la croissance de la population, dont un des axes principaux sera la poursuite de la sensibilisation de la population sur la parenté responsable (les parents doivent pouvoir de commun accord décider du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir).

Tableau 3.6: Répartition (en %) des ménages selon la taille

Taille du ménage	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
1 personne	1,8	10,8	9,0
2	2,8	7,9	6,9
3	6,5	10,8	10,0
4	12,6	12,0	12,1
5	10,8	11,1	11,0
6	13,5	10,5	11,1
7 et +	52,1	36,9	39,9
Total	100	100	100
moyenne	8,2	6,1	6,5

source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.1.4.2 Taux de dépendance²⁵

L'étude appréhende le taux de dépendance de deux manières:

i) Le taux de dépendance(statut) pour les individus de 15 ans et plus

En milieu urbain, si on considère les individus âgés de 15 ans et plus, un actif occupé supporte en moyenne 1,4 personnes inactives ou au chômage (voir tableau 3.7). Ce taux est légèrement plus élevé à Ouaga et Bobo que dans les autres villes (1,4 contre 1,2), à cause de l'importance des activités agricoles dans les autres villes. Dans les ménages agricoles, les membres du ménage autres que le chef de ménage sont généralement des aides familiaux. Le taux de dépendance est plus élevé dans les ménages non pauvres que dans les ménages pauvres. On pourrait donc croire que les pauvres travaillent relativement plus pour "joindre les deux bouts" que les non pauvres.

Mais, le taux de dépendance reste assez théorique et cache souvent la réalité. Dans le cas de l'EP I par exemple, ce n'est pas tous les actifs qui disposent d'un revenu pour supporter effectivement les inactifs et les chômeurs (cas des aides familiaux). Il semble donc plus intéressant de ne considérer que les apporteurs de revenus dans le ménage.

Tableau 3.7: Taux de dépendance selon la strate et le niveau de vie

²⁴ Résultat classique déjà vérifié par plusieurs études sur la pauvreté.

²⁵ Voir **Glossaire** pour les différentes définitions.

Niveau de vie Strate	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Autres villes			
– Taux de dépendance (statut)	0,7	1,3	1,2
– Taux de dépendance (revenu)	7,7	4,7	5,1
Ouaga-Bobo			
– Taux de dépendance (statut)	1,33	1,4	1,4
– Taux de dépendance (revenu)	4,34	3,9	4,0
Ensemble urbain			
– Taux de dépendance (statut)	1,2	1,4	1,4
– Taux de dépendance (revenu)	4,8	4,1	4,2

source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

ii) Le taux de dépendance (revenu) pour les individus de 15 ans et plus

Les résultats du tableau 3.7 montrent que la dépendance "revenu" est trois fois plus importante que la dépendance "statut". Cette approche montre également comment le problème de la dépendance en milieu urbain contribue de manière significative à la pauvreté dans les ménages. En effet un pourvoyeur de revenu en ville supporte en moyenne 4,2 adultes sans revenus. Ce taux est encore plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres, surtout dans les autres villes où un titulaire de revenu dans un ménage pauvre supporte jusqu'à 8 personnes sans revenu. Alors que dans les ménages non pauvres ce taux est de 4,7 personnes.

3.2 Caractéristiques socio-économiques et pauvreté

3.2.1 Offre de travail et pauvreté²⁶

Les questions relatives à l'emploi au cours de l'EP I concernaient la population de 10 ans et plus. Dans le cadre de la présente étude l'analyse est faite sur la population de 15 ans et plus.

3.2.1.1 Taux d'emploi

Il ressort de l'examen du tableau 3.8 que la plupart des chefs de ménage (82,5%) sont occupés. Ce qui est normal quand on sait que généralement le chef de ménage est le principal apporteur de revenu dans le ménage²⁷. Le taux d'emploi n'est que de 35,8% parmi les autres membres du ménages.

Tableau 3.8: Taux d'emploi selon la strate et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Strate	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Ouaga-Bobo			
– Chef de ménage	75,2	82,5	81,1
– Autres membres du ménage	47,9	32,2	35,8
– Ensemble	53,8	47,0	48,6
Autres villes			

²⁶ Voir **Glossaire** pour la définition des différents taux.

²⁷ Voir **Sanou O. M. (avec la participation et sous la direction de Lachaud J.-P.) (1993)**, «Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou (Burkina Faso)», IIES DP/57.

– Chef de ménage	87,2	86,5	86,7
– Autres membres du ménage	78,1	49,0	57,6
– Ensemble	79,1	58,9	64,7
Ensemble urbain			
– Chef de ménage	78,5	83,5	82,5
– Autres membres du ménage	57,7	37,0	42,3
– Ensemble	62,4	50,3	53,2

source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Par rapport au niveau de vie, on observe des situations différentes selon la strate. Dans les deux plus grandes villes, le taux d'emploi des chefs de ménage pauvres est légèrement plus faible que celui des chefs de ménage non pauvres, ce qui est compensé par un taux d'emploi plus élevé au niveau des autres membres du ménage, qui semblent obligés de travailler plus pour subvenir aux besoins de la famille. Dans les autres villes, la tendance est différente. Le taux d'emploi est plus élevé dans les ménages pauvres (87,2% chez les chefs de ménage et jusqu'à 78,1% au sein des autres membres du ménage). La prédominance des activités agricoles dans les centres semi-urbains²⁸ justifie ces taux aussi élevés. Et comme précédemment annoncé, les pauvres sont obligés de travailler relativement plus pour pouvoir "joindre les deux bouts".

3.2.1.2 Taux de chômage²⁹

Si on considère comme référence les sept derniers jours, le taux de chômage urbain était 14,2 % à la période de l'EP I. Il est connu qu'au Burkina Faso le chômage est un phénomène essentiellement urbain. C'est pourquoi on note des écarts très importants entre les taux de chômage à Ouaga et Bobo, et les taux de chômage dans les autres villes. Le chômage est deux fois plus important à Ouaga et Bobo (près de 17%) que dans les autres villes (autour de 9%). Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. A Ouaga et Bobo le taux de chômage au sein des jeunes de 15 à 24 ans est d'environ 30% (voir tableau 3.9).

Tableau 3.9: Taux de chômage par strate et par groupe d'âges (en %)

Groupe d'âges	15-24	25-34	35-44	45 et +	Ens.
Strate					
Ouaga-Bobo	30,0	13,8	9,4	9,2	16,9
Autres villes	18,5	6,5	1,9	3,0	8,8
Ensemble	26,0	11,7	7,3	6,6	14,2

source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Les chômeurs représentent une catégorie de la population au sein de laquelle la prévalence de la pauvreté est très importante. En attendant de faire ultérieurement l'analyse du statut du travail en liaison avec le niveau de vie, le tableau 3.10 permet de comparer les taux de chômage entre les pauvres et les non pauvres.

Tableau 3.10: Taux de chômage (en %) selon le niveau de vie

²⁸ 70% des chefs de ménage travaillent dans la branche « Agriculture, élevage, pêche et sylviculture »

²⁹ Voir **Glossaire** pour la définition du taux de chômage.

Niveau de vie Strate	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Ouaga-Bobo	17,4	16,8	16,9
– Chef de ménage	13,6	6,1	7,5
– Hommes	17,9	18,1	18,1
– Femmes	16,4	13,6	14,5
Autres villes	5,9	10,0	8,6
– Chef de ménage	1,5	2,7	2,5
– Hommes	5,9	12,1	10,2
– Femmes	6,0	7,3	6,8
Ensemble	12,9	14,7	14,2
– Chef de ménage	10,1	5,2	6,2
– Hommes	13,8	16,5	15,8
– Femmes	11,6	11,1	11,3

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Jan 1995

Dans les villes de Ouaga et Bobo, d'une manière générale le taux de chômage est légèrement plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres. Mais, de façon spécifique, 13,6% des chefs de ménage pauvres sont au chômage contre 6,1% (moins de la moitié) de chefs de ménage non pauvres au chômage. Dans les autres villes, la situation est inverse. Le taux de chômage est plus faible chez les pauvres que chez les non pauvres (5,9% contre 10,0%). Cela se justifie par le fait que les ménages pauvres dans les autres villes sont généralement des ménages agricoles dont les membres sont d'office des aides familiaux dans l'agriculture s'ils n'exercent pas d'autres activités.

3.2.2 Emploi principal et secondaire

3.2.2.1 Statut de travail et pauvreté

L'exploitation du fichier de base de l'enquête prioritaire dans le cadre d'études antérieures a permis de stratifier le marché du travail en dix segments homogènes dans la limite des informations disponibles³⁰. Les salariés ont été ainsi rattachés à deux pôles: protégés et non-protégés; la répartition des agriculteurs en trois classes (agriculteurs progressifs, agriculteurs de subsistance et éleveurs) a été préférée à la distinction agriculteurs de rente et agriculteurs vivriers, adoptée dans le cadre de l'étude du profil de pauvreté du Burkina. Enfin, les indépendants ont été répartis en deux groupes suivant un critère de dynamisme (indépendants « évolutifs » et « involutif »):

Dans le cadre de la présente étude, cette approche a été préférée à celle du découpage en GSE (groupes socio-économiques) opéré dans le cadre de l'enquête prioritaire³¹. En effet le découpage selon le statut du travail fournit des éléments de

³⁰ Il s'agit de l'étude «Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso» réalisée en 1997 par J.-P. LACHAUD avec une équipe de cadre de l'INSD et des ministères sociaux. Se référer à cette étude pour la méthodologie de segmentation.

³¹ Les GSE ont été définis à partir de l'activité du chef de ménage et de sa zone de résidence. Les groupes suivants ont été retenus:

- Salariés du secteur public
- Salariés du secteur privé
- Commerçants, Artisans
- Agriculteurs de culture de rente

ciblage pertinents des groupes ou sous-groupes sur lesquels doivent converger en priorité les actions et programmes de lutte contre la pauvreté.

Le tableau A16 en annexe donne la répartition des ménages urbains selon le statut du travail du chef de ménage et le niveau de vie. On observe que plus de la moitié des chefs de ménage sont des indépendants non agricoles « involutifs » et des salariés protégés. On note cependant une importante proportion de chefs de ménage exerçant des activités précaires (agriculture de subsistance et salariat non protégé).

Il existe des différences significatives quant au statut du travail des chefs de ménage, entre Ouaga et Bobo, et les autres villes. En effet, il y a beaucoup de ménages d'agriculteurs de subsistance dans les autres villes (jusqu'à 40,2%), alors qu'à Ouaga et Bobo ce type de ménage ne constitue que 9,2% des ménages. Par contre, dans ces deux grandes villes, on trouve surtout des ménages d'indépendants non agricoles « involutifs » (environ 30%) et de salariés protégés (21,3%).

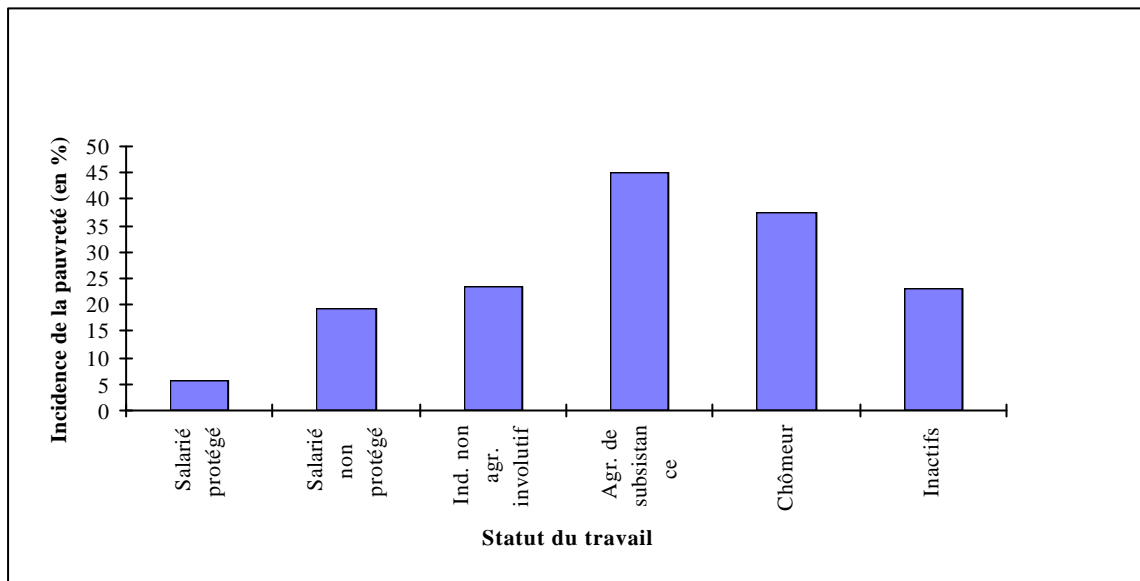
L'analyse du statut du travail par rapport au niveau de vie montre que pour l'ensemble du milieu urbain, la majorité des ménages pauvres sont soit des ménages d'agriculteurs de subsistance (36,8%), soit des ménages d'indépendants non agricoles « involutifs » (24,7%). La situation dans les autres villes est encore plus caractéristique, car 73,1% des ménages pauvres sont des ménages d'agriculteurs de subsistance. A Ouaga et Bobo les ménages pauvres se répartissent de manière plus équilibrée entre indépendants non agricoles « involutifs » (31,6%) et agriculteurs de subsistance (22,7%).

Le tableau A17 en annexe donne les indices de pauvreté pour les différents segments du marché du travail. La pauvreté est très inégalement répartie au sein de ces différents groupes socio-économiques. C'est dans les ménages d'agriculteurs de subsistance que l'incidence de la pauvreté est la plus élevée (45,2% avec une contribution de 40% à la pauvreté urbaine), ce qui confirme les analyses précédentes. Ensuite viennent les ménages dont le chef est au chômage. Comme précédemment annoncé, cette catégorie de ménages est très exposée au risque de pauvreté et de vulnérabilité. On relève cependant une forte incidence de la pauvreté dans les ménages d'indépendants non agricoles « involutifs » et d'inactifs. Les ménages les moins touchés par la pauvreté sont les ménages de salariés protégés.

Graphique 2: Incidence de la pauvreté selon le statut du travail

-
- Agriculteurs de culture vivrière
 - Autres actifs
 - Chômeurs, Inactifs

Voir **INSD (1996)**, «Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages», Ouagadougou, Février 1996.



Au regard des résultats de l'analyse précédente, il ressort que l'élaboration d'une politique de lutte contre la pauvreté urbaine devrait tenir compte de l'amélioration des conditions de vie des ménages d'agriculteurs de subsistance, surtout ceux vivant dans les centres semi-urbains. Concernant les deux plus grandes villes que sont Ouaga et Bobo, la résorption du chômage reste une priorité. La stratégie de lutte contre la pauvreté doit incorporer une stratégie de relance de l'emploi, car la création d'emplois nouveaux permettra aux chômeurs, surtout les jeunes de disposer de revenus pour se prendre en charge. Cette stratégie de relance de l'emploi passera par la promotion du secteur informel (toujours d'actualité), car il faut le souligner, la plupart des indépendants non agricoles involutifs évoluent en fait dans le secteur informel et ce secteur reste le domaine central pour la création de PME/PMI.

3.2.2.2 Activités secondaires

L'exercice d'une activité secondaire permet de se procurer un supplément de revenu. Le tableau 3.11 montre qu'en milieu urbain une importante proportion d'actifs occupés (plus de 18%) exercent une activité secondaire. Cette proportion est de 20% parmi les chefs de ménage. La prévalence des activités secondaires est relativement plus forte dans les autres villes qu'à Ouaga et Bobo. Cela est sans doute lié à l'importance des activités agricoles de subsistance. En saison morte, les paysans s'adonnent à d'autres activités telles que le maraîchage, l'artisanat, le petit commerce, etc..

La proportion d'individus ayant une activité secondaire est encore plus importante chez les pauvres que chez les non pauvres. Dans les autres villes, il y a jusqu'à 56,1% de chefs de ménage pauvres qui exercent une activité secondaire. Les pauvres travaillent beaucoup plus pour pouvoir survivre et diversifient leurs sources de revenus pour réduire le risque de faire dépendre leur survie d'une seule activité.

Tableau 3.11: Proportion (en %) d'individus ayant des activités secondaires selon le niveau de vie

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Strate			

Ouaga-Bobo			
· Chef de ménage	25,5	12,4	14,9
· Ensemble	20,5	9,8	12,7
Autres villes			
· Chef de ménage	56,1	30,5	36,0
· Ensemble	32,1	25,8	28,0
Ensemble			
· Chef de ménage	34,5	17,1	20,5
· Ensemble	25,5	15,1	18,2

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.2.3 Branches d'activités

L'analyse par branche d'activité en relation avec le niveau de vie permet surtout de voir dans quelle domaine d'activité exercent les pauvres, dans la perspective des politiques de lutte contre la pauvreté.

D'après le tableau 3.12, la plupart des chefs de ménage en milieu urbain exercent soit dans la branche «Agriculture, élevage, pêche et sylviculture» (35,2%), soit dans le commerce (24,2%), soit dans les services publics (20,1%).

Si l'on fait la comparaison entre Ouaga et Bobo, et les autres villes, il ressort que dans la première strate, les chefs de ménage exercent principalement des activités commerciales (32,5%) et des activités se rapportant à la branche « services publics et autres services » (25,7%). Alors que dans les autres villes, les activités sont très peu diversifiées. La plupart des chefs de ménage (70,3%) exercent des activités de type primaire (agriculture, élevage, pêche et sylviculture), montrant ainsi à quel point les villes, petites et moyennes sont très proches du milieu rural.

L'analyse en terme de niveau de vie montre que les ménages urbains pauvres sont ceux essentiellement dont le chef travaille dans la branche «Agriculture, élevage, pêche et sylviculture». En effet, cette catégorie de ménages constitue 57,3% de l'ensemble des ménages urbains pauvres et jusqu'à 91% des manages pauvres dans les autres villes. Mais à Ouaga et Bobo, les chefs de ménage pauvres sont soit dans l'agriculture soit dans le commerce.

Tableau 3.12: Répartition des chefs de ménage occupée selon la branche d'activité et le niveau de vie (en %).

Niveau de vie Branche d'activité	Autres villes			Ouaga - Bobo			Ensemble		
	pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non Pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.
Agr., Elév., pêche, sylvic.	91,2	58,6	70,3	31,1	9,8	15,4	57,3	25,9	35,2
Industrie extractive		0,3	0,2	0,1	0,4	0,3	0,1	0,4	0,3
Industrie manufacturière	2,5	9,7	7,1	15,2	14,7	14,8	9,7	13,0	12,0
Electricité, gaz, eau	0,4	1,5	1,1	3,3	6,1	5,4	2,0	4,6	3,8
Travaux publics	-	-	-	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Commerce	2,8	13,4	9,6	33,6	32,1	32,5	20,2	25,9	24,2
Transport	0,9	1,7	1,4	2,7	4,9	4,3	1,9	3,9	3,3
Banques et institutions financières	0,0	0,0	0,3	0,9	0,8	0,2	0,6	0,5	-
Serv. publics et autres serv.	2,3	14,7	10,3	13,1	30,2	25,7	8,4	25,1	20,1

Autres	-	0,1	0,0	0,3	0,70	0,6	0,2	0,5	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Les résultats de l'analyse par branche d'activité viennent confirmer ceux de l'analyse du statut du travail. On note donc particulièrement une prédominance des activités se rapportant à la branche «Agriculture, élevage, pêche et sylviculture» dans les centres urbains, Les ménages urbains travaillant dans ce secteur sont les plus pauvres et constituent donc un groupe cible dont il faut tenir compte dans les programmes d'action de lutte contre la pauvreté.

3.3 Revenus et dépenses des ménages urbains et pauvreté

Les données sur les revenus présentent beaucoup d'insuffisances. En effet, il y a une incohérence entre les revenus collectés au niveau individuel et ceux collectés au niveau des ménages. Au niveau individuel, l'enquête n'a pas pris en compte les revenus des « autres actifs » occupés (aides familiaux, apprentis et bénévoles) qui représentent environ 70% du total des actifs occupés de 10 ans et plus. D'une manière générale on a constaté une sous déclaration des revenus. Ceux-ci ne couvrent que 60% des dépenses des ménages. Par conséquent ils doivent être considérés avec réserve. Il faut plutôt s'intéresser à leur structure qu'aux montant nominaux.

3.3.1 Sources de revenu³²

L'examen de la structure globale des revenus des ménages (revenus monétaires et non monétaires) montre que les entreprises et activités non agricoles constituent la première source de revenu en milieu urbain (42,1%). Il faut souligner aussi l'importance des transferts et des cadeaux (18,3%) qui sont même plus importants que les revenus salariaux (16,3%) (voir tableau 3.13).

La structure des revenus à Ouaga et Bobo diffère légèrement de celle dans les autres villes. A Ouaga et Bobo 40% des revenus proviennent des activités non agricoles. Dans les autres villes, les revenus tirés des activités non agricoles constituent environ 54,7% des revenus des ménages. Les revenus salariaux sont logiquement plus importants à Ouaga et Bobo (17,5%), de même que les transferts. L'importance des transferts à Ouaga et Bobo serait surtout due aux pensions de retraites, aux bourses, assurances, allocations familiales, etc.). Il faut noter aussi qu'à Ouaga et Bobo, les transferts constituent 50% des revenus des ménages gérés par des femmes contre 13,2 % dans les ménages dirigés par des hommes (voir tableau A18 en annexe).

³² Le revenu du ménage est la somme des revenus monétaires et non monétaires générés par l'ensemble des membres du ménage. Le revenu monétaire prend en compte les entrées d'argent au niveau du ménage dues à la production agricole, à l'activité d'exploitation (entreprise ou commerce), aux salaires et revenus non agricoles sur commission. Il intègre également les revenus de la propriété, les revenus financiers, les divers transferts, etc.. Le revenu non monétaire correspond à la valeur au prix du marché des biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation, et la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire (voir **Glossaire** pour les différentes sources de revenus).

Tableau 3.13: Sources de revenu des ménages selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Sources de revenu	Autres villes			Ouaga-Bobo			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.
Salaires	8,1	11,2	10,9	25,5	16,6	17,5	22,1	15,7	16,3
Activités non agricole	49,2	55,4	54,7	43,9	38,9	39,4	45,0	41,8	42,1
Agr. de rente	2,1	0,5	0,7	0,1	0,0	0,0	,5	0,1	0,2
Agr. vivrière	10,6	2,2	3,1	2,3	0,9	1,0	4,0	1,1	1,4
Elevage	2,9	1,3	1,5	0,6	0,5	0,5	1,0	0,6	0,7
Transferts privés	20,4	12,0	12,9	15,7	19,9	19,5	16,6	18,5	18,3
Autres sources	6,6	17,4	16,2	11,9	23,2	22,1	10,8	22,1	21,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Quelque soit le niveau de vie, les revenus non agricoles sont les plus importants. La différence entre pauvres et non pauvres se situe surtout au niveau de l'importance des revenus salariaux. Ils constituent 22,1% des revenus des pauvres contre 15,7% chez les non pauvres. Cette tendance s'observe surtout à Ouaga et Bobo car dans les autres villes on sait que le salariat est très faible et les revenus salariaux constituent 11,2% des revenus des non pauvres contre 8,1% chez les non pauvres.

L'analyse du poste transfert montre qu'il est légèrement plus important chez les non pauvres que chez les pauvres pour l'ensemble du milieu urbain. Mais la tendance est inverse dans les autres villes. Les transferts constituent jusqu'à 20% des revenus des ménages pauvres contre 12% chez les non pauvres.

Il faut souligner aussi que malgré qu'une importante partie de la population urbaine pratique l'agriculture de subsistance, surtout dans les autres villes, on constate que les revenus tirés de cette activité sont très faibles (10,6% des revenus des ménages pauvres dans les autres villes).

3.3.2 Distribution des revenus des ménages

Le revenu annuel moyen pour chaque membre du ménage (équivalent adulte) était de 56.342 FCFA à la période de référence de l'EP I. On constate une inégalité dans la distribution des revenus. Le revenu annuel moyen par tête ajusté dans les ménages non pauvres vaut cinq fois celui dans les ménages pauvres (voir tableau 3.14).

Tableau 3.14: Revenu annuel moyen par tête ajustée selon la strate et le niveau de vie (en FCFA)

Niveau de vie Strate	Pauvre	Non pauvre	Revenu non pauvre sur revenu pauvre	Ensemble
Ouaga-Bobo	15806	84018	5,3	67429
Autres villes	7433	35734	4,8	28271
Ensemble	15806	70615	5,3	56342

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.3.3 Les dépenses des ménages

Les dépenses des ménages comprennent les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires. Chaque type de dépenses comprend l'autoconsommation (valeur des biens et services produits par le ménage et utilisés pour sa propre consommation) et les achats (dépenses donnant lieu à des paiements d'argent immédiats ou différés pour l'acquisition de biens ou de services destinés à la consommation). Les dépenses du ménage prennent en compte les transferts qui correspondent aux envois de fonds et à la valeur des cadeaux en nature offerts à des ménages, et les dépenses d'investissement (incluant achat de maison, de terrain, de bétail destiné à l'élevage, etc.).

3.3.3.1 Structure des dépenses des ménages

L'analyse de la structure des dépenses des ménages permet de mettre en exergue les habitudes de consommation des plus démunies. Dans le cadre d'une politique de réduction de la pauvreté cela permet de cibler les produits pour lesquels il est nécessaire de définir une politique de prix favorable aux pauvres.

Tableau 3.15: Structure des dépenses des ménages par grands postes et par niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Autres villes			Ouaga -Bobo			Ensemble		
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.
Struct. des dépenses									
Achat aliment.	33,9	39,8	38,5	50,3	41,9	43,5	45,7	41,4	42,3
Autocons aliment.	25,6	7,3	11,3	4,7	1,2	1,9	10,6	2,8	4,3
Achat non aliment.	25,4	44,6	40,4	33,9	49,2	46,2	31,5	48,1	44,7
Autocons.non aliment	15,1	8,2	9,7	11,1	7,6	8,3	12,2	7,8	8,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Pour l'ensemble du milieu urbain, les dépenses non alimentaires sont plus importantes que les dépenses alimentaires (53,4% contre 46,6%)³³. Mais de manière spécifique, il ressort que dans les autres villes, les dépenses sont réparties presque équitablement entre les deux types, alors qu'à Ouaga et Bobo les dépenses alimentaires sont nettement plus faibles et constituent 45,4% de l'ensemble des dépenses des ménages (voir tableau 3.15).

La prédominance des dépenses non alimentaires ne s'observe en réalité que dans les ménages non pauvres. Plus de la moitié (56,3%) des dépenses dans les ménages pauvres vont à l'alimentation, alors que chez les non pauvres la tendance est inverse. Les dépenses alimentaires constituent 44,2% de l'ensemble des dépenses. On remarque aussi que l'autoconsommation est deux fois plus importante chez les pauvres que chez les non pauvres, et elle est particulièrement importante dans les autres villes.

³³ Contrairement au milieu rural où ce sont les dépenses non alimentaires qui sont plus importantes (voir profil de pauvreté au Burkina Faso, p.71)

3.3.3.2 Dépenses alimentaires

Les dépenses alimentaires sont constituées des achats alimentaires (94,1%) et de l'autoconsommation (estimée à 5,8%). L'autoconsommation alimentaire est surtout le fait des pauvres des autres villes, car jusqu'à 42,4% des dépenses alimentaires dans cette strate sont sous forme d'autoconsommation (voir tableau 3.16).

Tableau 3.16: Structure des dépenses alimentaires par niveau de vie (en %)

Niveau de vie Struct. des dépenses	Autres villes			Ouaga- Bobo			Ensemble		
	pauvre	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.
Achat aliment.	57,6	85,3	79,3	91,5	97,1	96,0	82,0	94,1	91,7
Autoco. aliment.	42,4	14,6	20,7	8,5	2,9	3,9	18,0	5,8	8,3
Total aliment.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

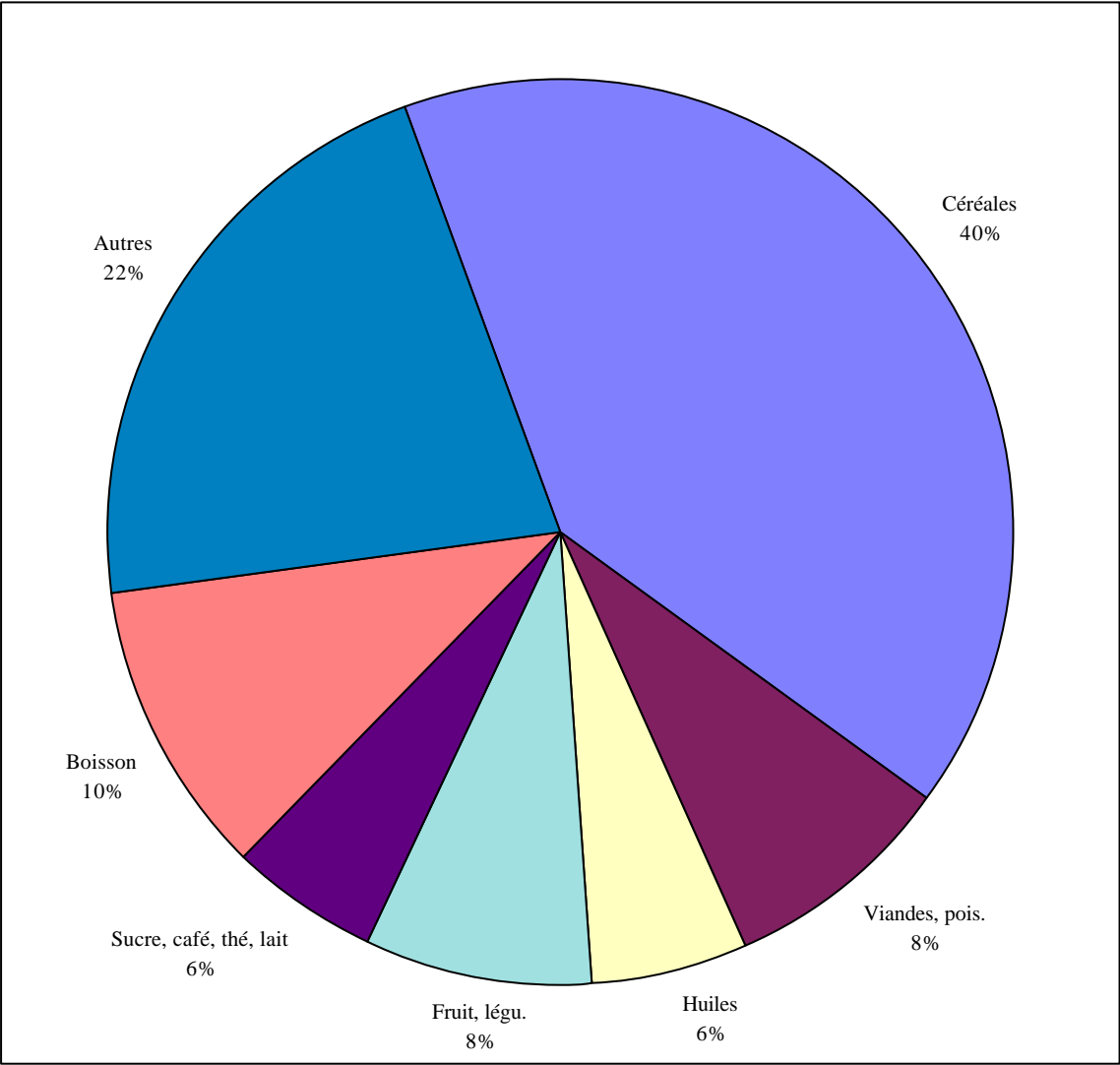
Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

L'analyse détaillée des postes de dépenses alimentaires (voir tableau A21 en annexe et graphique 3) montre que les produits céréaliers constituent de loin le poste le plus important pour l'ensemble des ménages urbains (31,7%).

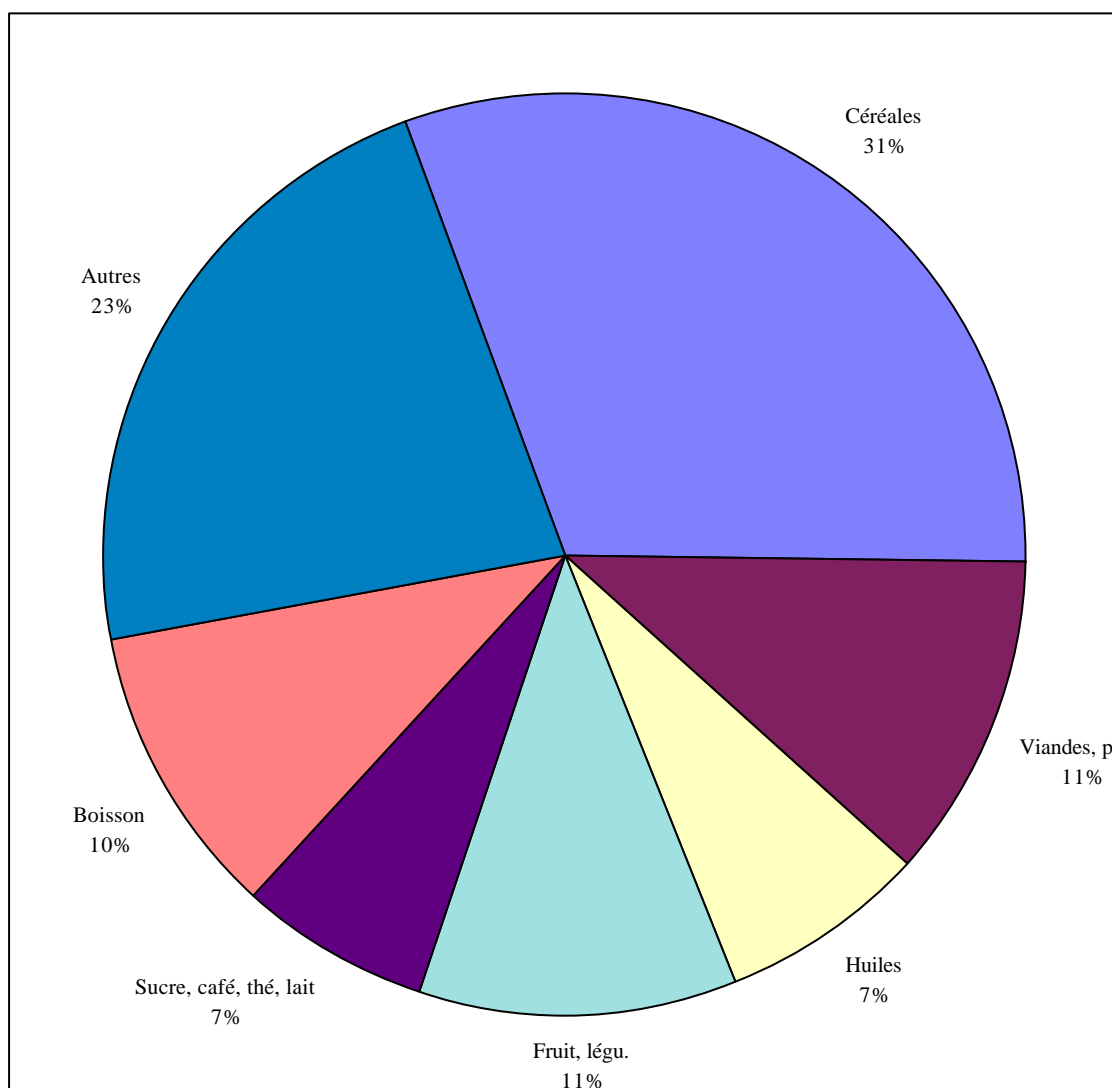
Dans les ménages pauvres, les dépenses en céréales sont encore plus importantes et atteignent 40,6% des dépenses alimentaires totales, dont 20,2% uniquement pour le mil et le sorgho. Ensuite viennent les dépenses de condiments pour la cuisine (12,2%). Les dépenses en eau dans les ménages pauvres sont aussi importantes au même titre que leurs dépenses en viande et poisson (environ 8%).

Il ressort donc de cette analyse qu'une politique de réduction des prix des produits céréaliers, particulièrement le mil et le sorgho, et d'approvisionnement des ménages en eau potable à moindre coût, aura un impact très positif sur les conditions de vie des ménages les plus démunis des centres urbains, et contribuerait ainsi à la réduction de la pauvreté urbaine.

Graphique 3: Structure des dépenses alimentaires des ménages pauvres



Graphique 4: Structure des dépenses alimentaires des ménages non pauvres



3.3.3.3 Dépenses non alimentaires

Les dépenses non alimentaires sont constituées des achats non alimentaires (83,0%), le reste se faisant sous forme d'autoconsommation (voir tableau 3.17).

Tableau 3.17: Structure des dépenses non alimentaires par niveau de vie (en %)

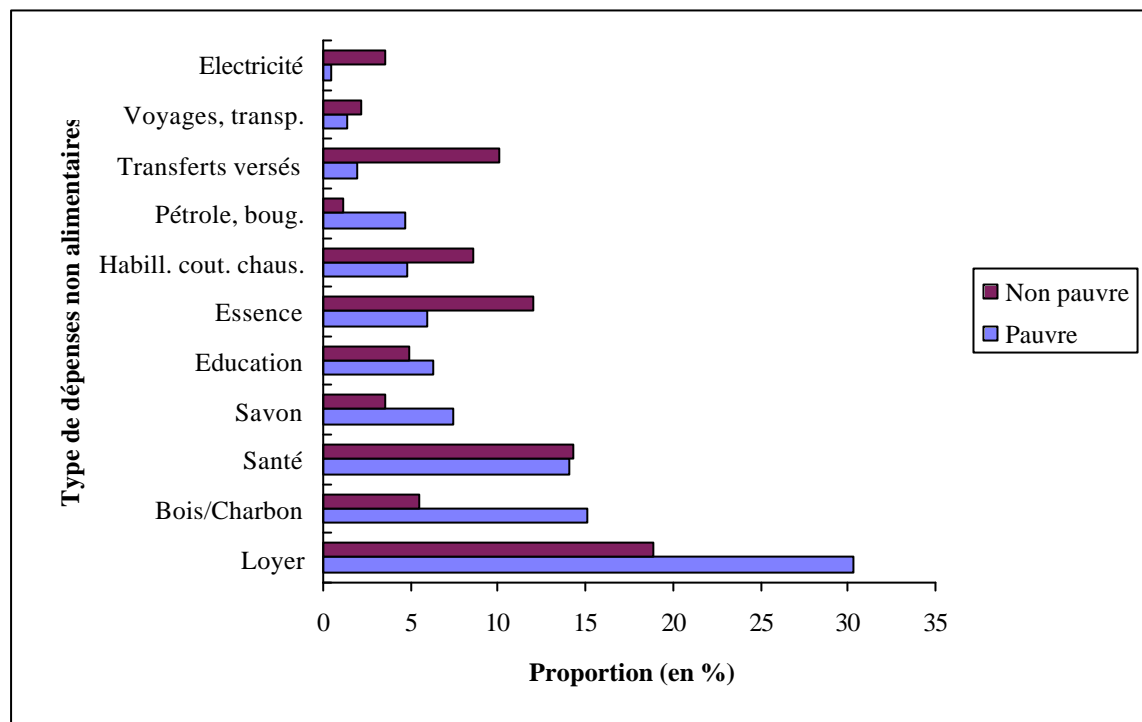
Niveau de vie Struct. des dépenses	Autres villes			Ouaga- Bobo			Ensemble		
	pauvre	Non pauvre	Ens.	pauv.	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.
Achat non alim.	63,2	82,7	78,1	76,6	86,5	84,6	72,8	85,6	83,0
Autocons non alim.	36,8	17,3	21,6	23,4	13,5	15,4	27,2	14,4	17,0
Total non alim.	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Les postes de dépenses non alimentaires les plus importants dans les ménages urbains sont respectivement le loyer (19,5%), la santé (14,3%), essence et lubrifiant (11,6%), les transferts versés (9,7%) et l'habillement (8,4%). Mais il faut souligner que

les dépenses de loyer sont évaluées sous forme d'autoconsommation car la plupart des ménages urbains (75%) sont propriétaires de leur logement (voir tableau A23 en annexe et le graphique 5).

Graphique 5: Structure des dépenses non alimentaires selon le niveau de vie



Le tableau 3.18 en annexe donne les synoptiques des priorités pour les pauvres et les non pauvres, et montre qu'effectivement les préoccupations ne sont pas les mêmes entre les deux catégories de ménages.

Hormis le loyer, le bois et le charbon de bois constituent le poste de dépenses le plus important (15,1%) dans les ménages pauvres. Elles sont même plus importantes que les dépenses de santé (14,1%) et d'éducation (6,3%).

Dans les ménages non pauvres les priorités vont d'abord à la santé (hormis le loyer) et à l'achat de carburant pour les déplacements. On constate que le poste "transferts versés" est assez important chez les non pauvres. Il s'agit des aides apportés aux autres parents qui vivent hors du ménage ou qui sont au village.

Tableau 3.18: Synoptiques des priorités selon le niveau de vie

N° d'ordre	Pauvre	Non pauvre
1	Loyer	Loyer
2	Bois/ Charbon de bois	Santé
3	Santé	Essence, lubrifiant
4	Savon, produits d'entretien	Transferts versés
5	Education	Habillement/couture/chaussure
6	Essence, lubrifiant	Bois/ Charbon de bois
7	Habillement/couture/chaussure	Education
8	Bougie, pétrole	Cérémonies diverses

9	Cigarette-tabac	Voyages transport
10	Cérémonies diverses	Electricité
11	Transferts versés	Savon, produits d'entretien

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

En terme de stratégie de lutte contre la pauvreté, il s'agira d'étudier les mesures et actions qui peuvent surtout dans un premier temps réduire le coût du bois et du charbon de bois dans les centres urbains. Ensuite, voir les possibilités bien sûr de vulgarisation du gaz comme source d'énergie pour la cuisine dans les ménages pauvres dans le cadre de la lutte contre la désertification.

3.4 Accès aux besoins de base

3.4.1 Etat sanitaire des pauvres

3.4.1.1 Morbidité générale

La relation entre la pauvreté et la morbidité est appréciée à travers le taux de morbidité, c'est-à-dire la proportion des personnes qui ont déclaré être tombées malades au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'interview. C'est de la morbidité générale qu'il est question car on n'a aucune idée sur le type d'affections ni sur leurs causes.

Le taux de morbidité générale en milieu urbain est de 27% (voir tableau 3.19) c'est-à-dire que près d'un tiers de la population a contracté une maladie au cours d'un mois. Ce taux est légèrement plus élevé dans les villes de Ouaga et Bobo (28%) que dans les autres villes (25%).

En considérant le niveau de vie, on constate que le taux de morbidité est plus faible chez les pauvres que chez les non pauvres, en particulier dans les autres villes (28% contre 16%). Cela est dû au fait que l'information étant collectée sur la base de déclarations des individus, la différence pourrait provenir de sous-déclarations des ménages pauvres qui ont une tendance à "étouffer" la maladie. Ce résultat qui est contraire aux attentes est révélatrice d'un certain comportement des pauvres face à la maladie et éventuellement aux soins. La non déclaration de la maladie peut aussi être considérée comme une forme de non accès à la santé.

Tableau 3.19: Taux de morbidité au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non Pauvre	Ensemble
Autres villes	16,0	28,0	25,0
Ouaga-Bobo	25,0	28,0	28,0
Ensemble	22,0	28,0	27,0

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.1.2 Accès aux soins de santé de base

3.4.1.2.1 Incidence des consultations

Si les pauvres ont tendance à se déclarer moins malades que les non pauvres, ils consultent encore moins quand ils sont malades. L'incidence des consultations c'est à dire la proportion des personnes malades qui ont consulté indépendamment du type de consultation, est d'environ 46% pour l'ensemble du milieu urbain et elle n'est que de 35% dans les ménages pauvres contre 49% dans les ménages non pauvres (voir tableau 3.20). En d'autres termes, un malade sur deux consulte parmi les non pauvres contre un malade sur quatre chez les pauvres. A Ouaga et Bobo l'incidence des consultations est de 35% chez les pauvres contre 51% chez les non pauvres. Dans les autres villes on a une incidence de 32% pour les pauvres contre 44% chez les non pauvres. Ces résultats traduisent donc déjà une différence entre pauvres et non

pauvres quant à l'accès aux services de santé.

Tableau 3.20: Incidence des consultations en santé selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Autres villes	32,0	44,0	42,0
Ouaga-Bobo	35,0	51,0	47,0
Ensemble	35,0	49,0	46,0

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.1.2.2 Structure et type de personnel, consultés par les malades

La plupart des malades en milieu urbain consultent dans des services de santé qui sont généralement publics (Hôpitaux, Centres de santé, Dispensaires et Postes de santé). Dans les autres villes, la proportion de malades qui fréquentent ces services atteint même 85%.

Tableau 3.21: Répartition des personnes qui sont tombés malades au cours du mois ayant précédé l'enquête et qui ont consulté selon le type de consultation, le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Autres villes			Ouaga-Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.	
Guérisseur trad. /marabout.	5,9	4,5	4,7	6,8	2,9	3,6	3,9
Médecin privé	2,1	2,6	2,5	3,5	15,4	13,4	10,8
Pharmacien privé	0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Infirmier de quartier	0,9	1,9	1,8	5,4	4,9	5,0	4,2
Hôpital/centre de santé	50,9	63,3	61,6	11,8	22,0	20,3	30,6
Dispensaire/poste de santé	40,3	23,3	25,6	21,1	30,0	28,5	27,7
Privé chrétien/ONGs	0,0	0,8	0,7	30,5	15,5	18,0	13,6
Médecine d'entreprise	0,0	1,9	1,6	16,9	7,5	9,1	7,2
Autre	0,0	1,3	1,1	3,7	1,7	2,0	1,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

La médecine privée est entrain de prendre de l'importance. Les services de santé des ONGs religieuses et laïcs reçoivent 13,6% des consultants, la médecine purement privée 11%, la médecine d'entreprise 7%, les infirmiers de quartier 4% et les guérisseurs traditionnels et marabouts 4% (voir tableau 3.21).

Les pauvres n'ont pratiquement pas recours à la médecine purement privée (3,5% des consultations), Ils vont de plus en plus vers les structures sanitaires des ONGs (plus de 30% des consultations). Une proportion non négligeable de pauvres s'adressent aux guérisseurs traditionnels (6,8%), ce qui peut s'expliquer par leur faible coût et leur proximité à la fois physique et culturelle. Sans oublier que dans les ONGs et chez les guérisseurs traditionnels, l'accueil est en général meilleur à celui des formations sanitaires publiques.

3.4.1.2.3 Les raisons de non consultation

En milieu urbain le problème d'accessibilité aux soins de santé est un problème purement économique car la couverture en formations sanitaires semble être satisfaisante. A Ouaga et Bobo, le rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires est inférieur à 4 Kilomètres. Le manque d'infrastructures sanitaires et l'éloignement des centres de soins ne constituent donc pas un obstacle à la consultation, et rares sont les malades qui n'ont pas consulté pour cette raison (moins de 2%). Parmi les raisons évoquées, on note la prépondérance de la modalité "pas nécessaire" ; ce qui signifie que le niveau de gravité de la maladie ne nécessiterait pas à leur yeux une consultation. Il faut noter aussi que l'automédication est de plus en plus répandue en milieu urbain.

Tableau 3.22: Répartition des personnes qui sont tombées malades au cours du mois ayant précédé l'enquête et qui n'ont pas consulté selon la raison de non-consultation, le niveau de vie et (en %)

Niveau de vie Raison de non consultation	Autres villes			Ouaga Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
Manque d'infrastructure	0,0	0,8	0,6	0,0	0,2	0,2	0,3
Eloignement	0,3	1,6	1,3	1,9	1,6	1,7	1,6
Coût élevé	46,5	35,7	38,0	47,9	23,2	30,1	32,4
Pas nécessaire	46,9	59,6	57,0	49,6	73,3	66,7	63,9
Ne sait pas	6,3	2,3	3,1	0,7	1,6	1,3	1,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

La raison la plus importante reste donc le coût élevé des consultations (évoquée par 32% des malades). Si le coût des prestations constitue un problème d'accès aux soins de santé pour les non pauvres, il l'est d'avantage pour les pauvres. Dans les ménages pauvres, un malade sur deux n'a pas consulté pour raison de coût élevé des consultations (voir tableau 3.22 ci-dessus).

3.4.2 Education et pauvreté urbaine

3.4.2.1 Scolarisation et pauvreté urbaine

3.4.2.1.1 Les taux nets de scolarisation

Les taux nets de scolarisation calculés sur la base des données de l'EP I, donnent 75% pour l'ensemble urbain, 79% pour les villes de Ouaga et Bobo réunies, et 66% dans les autres villes. Ces taux sont largement au-dessus du taux national de la période qui est de 35%. On constate donc un écart assez important entre les deux grandes villes et les autres villes (voir tableau 3.23).

Entre les enfants venant de familles pauvres et ceux venant de familles non pauvres, il existe une forte discrimination par rapport à l'accès à l'éducation. Cette discrimination est surtout très prononcée dans les autres villes. En effet, dans l'ensemble urbain, il y a 18 points d'écart entre le taux net de scolarisation des enfants pauvres et celui des enfants non pauvres, et cet écart est de 24 points dans les autres villes. La pauvreté est une des principales causes du non accès à l'éducation en ville.

Tableau 3.23: Taux nets de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans selon le milieu de résidence et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Autres villes	48	72	66
Ouaga-Bobo	68	84	79
Ensemble	62	80	75

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

On sait de fait qu'il existe une inégalité d'accès à l'école entre les filles et les garçons. Mais cette inégalité est aggravée par la pauvreté dans les autres villes. C'est ainsi que le taux de scolarisation des filles vivant dans des ménages pauvres est de 37% alors que ces taux sont respectivement de 67% et 77% dans les ménages non pauvres (voir tableau 3.24).

Tableau 3.24: Taux nets de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans selon le sexe et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Autres villes			Ouaga-Bobo		
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.
Sexe						
Garçon	61,0	77,0	73,0	70,0	89,0	84,0
Fille	37,0	67,0	58,0	65,0	79,0	75,0
Ensemble	48,0	72,0	66,0	68,0	84,0	79,0

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.2.1.2 Normalisation scolaire et niveau de vie

Selon les normes scolaires au Burkina Faso, la scolarisation au primaire commence à 7 ans et finit à 12 ans. Chaque classe du primaire correspond à un âge donné. Les enfants ayant un retard scolaire sont ceux qui ont plus de 7 ans au CI, plus de 8 ans au CP, plus de 9 ans au CE1, plus de 10 ans au CE2, plus de 11 ans au CM1 et plus de 12 ans au CM2. La correspondance âge et niveau scolaire (ou asse fréquentée) est donc un indicateur de la qualité de l'enseignement et aussi un indicateur d'adaptabilité des ménages aux conditions normales de scolarisation de leurs enfants, ces conditions étant sûrement influencées par celles économiques.

L'analyse de la correspondance âge et niveau scolaire a révélé une proportion de retards scolaires assez importante (en moyenne 30% par classe au primaire). Si au niveau des villes secondaires (autres villes), il n'y pas de différence entre pauvres et non pauvres en matière de retard scolaire, dans les grandes villes (Ouaga et Bobo), les retards scolaires chez les enfants de ménages pauvres sont plus importants. L'adaptabilité des enfants pauvres à la norme scolaire semble être influencée par le statut économique du ménage. La réussite scolaire résultant d'abord d'un environnement favorable et de conditions d'études minimales (logement, nourriture, transport, fourniture, habillement etc.) (voir tableaux A23, A24, A25 et A26 en annexe).

3.4.2.1.3 La déperdition scolaire

Le taux de déperdition scolaire est le rapport entre le nombre d'élèves qui ont quitté l'école à la fin de l'année scolaire 93/94 et le nombre total d'élèves en 93/94. Ce taux calculé sur la base des données l'EPI est de 6% pour le primaire et de 9% au secondaire (voir tableau 3.25).

La déperdition scolaire touche plus les pauvres que les non pauvres. Si le phénomène est modéré au primaire, il est plus grave au niveau du secondaire, surtout pour les enfants vivant dans des ménages pauvres. Ce qui se justifie par l'insuffisance de moyens des ménages pauvres pour faire face aux exigences de la scolarisation (frais de scolarité, fournitures, transport, etc.)

Tableau 3.25: Taux de déperdition scolaire au primaire et au secondaire selon le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Primaire	8,0	5,0	6,0
Secondaire	17,0	8,0	9,0

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

En analysant selon le genre et le niveau de vie on remarque dans un premier temps que les filles ont un taux de déperdition supérieur à celui des garçons sauf au primaire chez les non pauvres où les deux taux sont identiques (5%). Puis dans un second temps que le taux de déperdition au primaire est deux fois plus élevé au niveau des filles pauvres que des filles non pauvres (10% contre 5%) et au niveau du secondaire, l'écart entre les sexes est de 2 points indépendamment du niveau de vie (voir tableau 3.26).

Tableau 3.26: Taux de déperdition scolaire au primaire et au secondaire selon le sexe et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Sexe	Primaire			Secondaire		
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.
Garçons	7,0	5,0	6,0	16,0	7,0	8,0
Filles	10,0	5,0	6,0	18,0	9,0	1,0
Ensemble	8,0	5,0	6,0	17,0	8,0	9,0

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.2.2 Analphabétisme

Le taux d'analphabétisme des adultes de 15 ans et plus est de 48% en milieu urbain (voir tableau 3.27) ; c'est à dire qu'un adulte sur deux ne sait pas lire et écrire dans une langue quelconque. Ce taux est plus élevé dans les autres villes qu'à Ouaga et Bobo (58% contre 44%).

Tableau 3.27: Taux d'analphabétisme selon le niveau de vie le lieu de résidence (en %)

Niveau de vie Strate	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Autres villes	83,0	49,0	58,0
Ouaga-Bobo	66,0	38,0	44,0

Ensemble	71,0	41,0	48,0
----------	------	------	------

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

Les pauvres en milieu urbain sont beaucoup touchés par l'analphabétisme. On compte 71% d'analphabètes chez les pauvres contre 41% chez les non pauvres. Dans les autres villes on dénombre même jusqu'à 83% d'analphabètes parmi les pauvres.

En analysant selon le genre et le niveau de vie, on constate que les femmes sont beaucoup plus analphabètes que les hommes, en moyenne environ 20% de plus (voir tableau 3.28).

Tableau 3.28: Taux d'analphabétisme selon le sexe et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Sexe			
Homme	62	31	38
Femme	81	52	59
Ensemble	71	41	48

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.3 Habitat, eau, assainissement et pauvreté

3.4.3.1 Conditions de logement des pauvres

3.4.3.1.1 Le statut d'occupation du logement

La répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation montre que 64% des ménages sont propriétaires de leur logement, 25% sont locataires et 10% sont logés gratuitement.

Cette répartition change en fonction du niveau de vie. La plupart des ménages pauvres sont propriétaires de leur logement (plus de 75%). A Ouaga et Bobo on compte 69% de ménages pauvres propriétaires de leur logement et dans les autres villes cette proportion atteint 85%.

3.4.3.1.2 La précarité du logement

L'indicateur de précarité du logement considéré ici est la nature du mur qui d'ailleurs conditionne la nature du toit et du sol. En milieu urbain, 25% des logements sont en dur, 27% en semi-dur et 47% en matériaux non définitifs notamment en banco (voir tableau 3.29).

Tableau 3.29: Répartition des ménages selon la nature du mur et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie	Autres villes			Ouaga -Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
Nature du mur							
Béton, Pierres, parpaing	1,3	16,2	12,9	11,7	33,0	28,9	24,9
Semi-dur	6,7	25,9	21,7	22,4	30,7	29,1	27,2

Banco	90,7	56,0	63,6	64,6	36,1	41,6	47,2
Paille	1,4	1,2	1,3	1,3	0,2	0,4	0,6
Autres	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EPI, Oct 1994-Janv. 1995

Même si la plupart des ménages urbains pauvres sont propriétaires de leur logements, ces logements sont précaires. En effet, dans les villes de Ouaga et de Bobo, près de 65% des ménages vivent dans des maisons en banco. Dans les autres villes, c'est presque la quasi totalité des ménages pauvres (90,7%). Seulement 9% des ménages pauvres habitent dans des maisons en dur.

3.4.3.2 Environnement sanitaire

3.4.3.2.1 Type de sanitaire

Plus de 80% des logements urbains sont munis de latrines (privées ou communes). Mais il faut noter que dans les autres villes une importante proportion de ménages ne disposent pas de lieu d'aisance (27,7%).

A Ouaga et Bobo, les ménages pauvres n'ont pas de W-C, mais 58% d'entre eux ont des latrines. Dans les autres villes, plus de la moitié des ménages pauvres se soulagent dans la nature, ce qui pose des problèmes d'hygiène et de santé publique.

Tableau 3.30: Répartition des ménages selon le type de lieu d'aisance et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Type d'aisance	Autres villes			Ouaga-Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
W-C	1,5	4,7	4,0	0,0	8,4	6,8	6,1
Latrines privées	15,7	32,1	28,5	56,4	44,5	46,8	42,0
Latrines communes	19,7	33,9	30,8	28,5	34,8	33,6	33,0
Toilettes publiques	11,1	6,6	7,6	4,9	7,8	7,2	7,3
Dans la nature	50,8	21,3	27,7	7,1	3,4	4,1	10,2
Autres	1,2	1,4	1,3	3,1	1,1	1,5	1,4
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

En examinant le type de douche utilisé par les ménages (voir tableau 3.31), on note que 94,5% des ménages urbains utilisent une douche (avec ou sans conduite d'eau). Mais la quasi absence d'égouts dans nos villes et l'insuffisance des caniveaux laissent entrevoir que l'environnement sanitaire des logements laisse à désirer.

Tableau 3.31: Répartition des ménages selon le type de sanitaire et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Type douche	Autres villes			Ouaga-Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
Baignoire	0,0	0,4	0,3	0,0	1,0	0,8	0,7
Douche avec conduite	0,7	6,6	5,3	1,0	10,5	8,6	7,8
Douche sans conduite	66,5	73,6	72,0	75,5	70,3	71,3	71,4

Douche publique	25,8	14,8	17,2	14,8	14,5	14,5	15,3
Autres	7,1	4,7	5,2	8,7	3,7	4,7	4,8
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.3.2 Mode d'évacuation des ordures

En milieu urbain, le mode principal d'évacuation des ordures tous niveaux de vie confondus est le tas d'immondices. A Ouaga et Bobo, on a jusqu'à 67,0% des ménages qui procèdent ainsi. Dans les autres villes, il y a une répartition presque uniforme entre les modes d'évacuation que sont le tas d'immondices, la décharge publique et la poubelle (voir tableau 3.32).

Tableau 3.32: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures et le niveau de vie (en %)

Niveau de vie Mode d'évacuation des ordures	Ouaga-Bobo			Autres villes			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
Poubelle	8,0	10,6	10,0	4,8	24,5	20,7	18,0
Tas d'immondices	70,3	66,1	67,0	45,9	30,7	33,6	42,2
Fosse	11,4	6,9	7,9	18,5	15,2	15,9	13,8
Décharge publique	1,9	8,7	7,2	22,7	22,9	22,8	18,8
Autres	8,4	7,7	7,8	8,0	6,8	7,0	7,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.3.3 Disponibilité des services

3.4.3.3.1 Approvisionnement en eau

Quatre ménages sur cinq ont accès à l'eau potable en milieu urbain (branchement au réseau d'adduction d'eau, approvisionnement dans des fontaines publiques, et approvisionnement dans un forage). Mais le mode d'approvisionnement le plus important est la fontaine publique. Plus de la moitié des ménages s'y approvisionnent. Dans les autres villes le problème d'eau potable se pose toujours, car seulement 56% de ménages ont de l'eau potable, et il y a jusqu'à 40,2% des ménages qui s'approvisionnent encore dans les puits (voir tableau 3.33).

Par rapport au niveau de vie, on note que dans les autres villes, seulement un tiers des ménages pauvres ont accès à l'eau potable. La plupart des ménages pauvres (62,7%) s'approvisionnent dans les puits. A Ouaga et Bobo la situation est relativement meilleure car 68,5% de ménages pauvres s'approvisionnent dans les fontaines publiques. Mais très peu de ménages pauvres dans les deux grandes villes disposent de robinet à domicile (seulement 4,2% en possèdent).

Tableau 3.33: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau de vie (en %)

	Autres villes	Ouaga-Bobo	Ensemble
--	---------------	------------	----------

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ens.	pauvre	Non pauvre	Ens.	
Mode d'approv. en eau							
Cours d'eau	2,6	2,4	2,5	1,1	0,6	0,7	1,2
Puits	62,7	33,9	40,2	19,8	10,1	12,0	19,2
Forage	14,0	6,4	8,1	6,3	2,7	3,4	4,6
Fontaine publique	17,5	32,8	29,40	68,5	54,7	57,3	50,1
Robinet intérieur propre	0,3	15,5	12,20	2,5	18,6	15,5	14,7
Robinet intérieur partagé	2,8	8,7	7,40	1,7	12,0	10,0	9,4
Autres	0,0	0,3	0,3	0,2	1,3	1,1	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

3.4.3.3.2 Source d'énergie pour l'éclairage

Le pétrole constitue la première source d'énergie pour l'éclairage dans les ménages urbains. Moins d'un tiers des ménages urbains ont accès à l'électricité (voir tableau 3.34).

Tableau 3.34: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour l'éclairage (en %)

Niveau de vie	Autres villes			Ouaga-Bobo			Ensemble
	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
Source d'énergie pour éclairage							
Bois	2,6	1,1	1,4	0,8	1,0	0,9	1,1
Pétrole	94,8	64,5	71,1	96,3	61,3	68,1	68,8
Gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2	0,20
Elect./Energie solaire	1,2	33,2	26,2	2,5	36,8	30,2	29,2
Bougie	0,0	0,3	0,2	0,0	0,4	0,3	0,3
Autre	1,3	0,9	1,0	0,4	0,3	0,3	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

A Ouaga et Bobo, les deux principales sources d'énergie pour l'éclairage sont le pétrole lampant qu'utilisent 68,1% des ménages et l'électricité qu'utilisent 30,2% des ménages. Les ménages pauvres utilisent presque exclusivement des lampes à pétrole (96,3%). Seulement 2,5% d'entre eux possèdent de l'électricité à domicile (contre 36,8% dans les ménages non pauvres).

Dans les autres villes, seulement un quart des ménages ont accès à l'électricité les trois quarts utilisent du pétrole. Parmi les ménages pauvres, seulement 1,2% ont l'électricité.

3.4.3.3.3 Sources d'énergie pour la cuisine

Les principales sources d'énergie utilisées pour la cuisine sont par ordre d'importance le bois (76,5% des ménages), le gaz (7,6% des ménages) et le charbon de bois (5,4% des ménages). Les autres sources (électricité et pétrole) sont d'une utilisation résiduelle (voir tableau 3.35).

Tableau 3.35: Répartition des ménages selon la source d'énergie pour la cuisine et le niveau de vie

	Autres villes	Ouaga-Bobo	Ensemble
--	---------------	------------	----------

Niveau de vie	Pauvre	Non pauvre	Ens.	Pauvre	Non pauvre	Ens.	
source d'énergie pour la cuisine							
Bois	95,0	82,2	85,0	92,6	69,1	73,7	76,5
Pétrole	0,0	1,3	1,0	0,9	2,7	2,3	2,0
Gaz	0,0	4,3	3,3	0,0	11,2	9,1	7,6
Elect./Energie solaire	0,0	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Charbon	0,0	5,7	4,4	0,9	6,8	5,6	5,4
Autre	5,0	6,2	5,9	5,3	10,0	9,0	8,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source: INSD, EP I, Oct 1994-Janv. 1995

A Ouaga et Bobo le bois et le charbon de bois sont les plus utilisés pour la cuisine (79,3% des ménages). Le gaz est encore peu vulgarisé. Environ 10% des ménages dans les deux villes l'utilisent. Quant aux ménages pauvres, ils ont recours presque exclusivement au bois. L'utilisation du gaz est quasi inexistant. Cette forme d'énergie nécessite des accessoires (cuisinière et bouteille de gaz) que les ménages pauvres ne peuvent pas toujours acquérir.

Dans les autres villes le scénario est identique avec 95% de ménages qui utilisent le bois et seulement 3,3% de ménages qui utilisent le gaz.

Les analyses précédentes avaient signalé l'importance des dépenses de bois dans les dépenses non alimentaires des ménages pauvres et la nécessité de promouvoir l'utilisation du gaz si on veut préserver l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

- **Bonkougou M., Kaboré M., Sanou S. (1997)**, «*Chômage, emploi et pauvreté au Burkina Faso*», Institut National de la Statistique et de la Démographie.
 - **Cabinet JUDICOME (1997)**, «*Etude sur les axes directeurs d'une stratégie de relance de l'emploi au Burkina Faso*», Rapport de consultation pour le compte du Ministère de l'Emploi du Travail et de la Sécurité Sociale.
 - **Foster J.E., Greer J. et Thorbecke E. (1984)**, «*A class of Décomposable Poverty Measures* », *Econometrica*.
 - **Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (1996)**, «*Profil de pauvreté et caractéristiques socio-économiques des ménages de Cotonou*», Cotonou.
- INSEE (1997)**, «*Mesurer la pauvreté aujourd'hui*», *Economie et Statistique*, Revue mensuelle N°308-309-310., Août-Sept.-Oct. 1997.
- **INSD (1996)**, «*Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages*», Ouagadougou, Février 1996.
 - **INSD (1996)**, «*Le profil de pauvreté au Burkina Faso* », Ouagadougou, Février 1996.
 - **Lachaud, J.-P. (1997)**, «*Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso*», INSD/Projet D.S.A., Ouagadougou, Février 1997.
- Sanou O. M. (avec la participation et sous la direction de Lachaud J.-P.) (1993)**, «*Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou (Burkina Faso)*», IIES DP/57.